

Laon, le 23 mars 2026

Delphine MORESCHI-JOLY
Cheffe de division

Dossier suivi par
Emanuel DUBOIS
Chef de bureau
Dipred02@ac-amiens.fr

**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Aisne**

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale de l'Aisne

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement, directeurs de SEGPA,

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale,

Mesdames et messieurs les directeurs
d'école,

Mesdames et messieurs les enseignants du
premier degré,

MOUVEMENT INTRA-DÉPARTEMENTAL DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ DE L' AISNE 2026

Références :

- Code général de la fonction publique, art. L512-18 à L512-22 ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2024, publiées au BOEN spécial n°5 du 31 octobre 2024 ;
- Note de service ministérielle du 30 septembre 2025 - Personnels enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2026, publiée au B.O.E.N. du 16 octobre 2025
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité, CSAA du 6 février 2026

Annexes :

- Annexe 1 : Bonification et barème
 - Annexe 1 bis : Bonification et barèmes dans le cas de mesures de carte
 - Annexe 1 ter : Modalités de demande de bonification
 - Annexe 2 : Guide relatif à la saisie des vœux dans MVT1D
 - Annexe 3 : Carte du département, vœux groupe géographique
 - Annexe 4 : Liste des secteurs géographiques
 - Annexe 5 : Liste des vœux groupes communes
 - Annexe 6 : Liste des codes
 - Annexe 7 : Liste des écoles REP et REP+
 - Annexe 8 : Liste des circonscriptions de l'Aisne
 - Annexe 9 : Liste des zones d'intervention des remplaçants
 - Annexe 10 : Poste de titulaire de secteur
 - Annexe 11 : Liste des supports de poste des fonctionnaires stagiaires (à venir)
 - Annexe 12 : Liste des postes vacants au 1er septembre 2026 (à venir)
 - Annexe 13 : Postes école inclusive
 - Annexe 14 : mutation sur un poste de direction d'école
-

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités et le calendrier des opérations de mutation des enseignants des écoles lors du mouvement intra-départemental.

SOMMAIRE

A. PRINCIPES GENERAUX ET ENJEUX DU MOUVEMENT.....	2
B. LES PARTICIPANTS.....	3
C. LE CALENDRIER.....	3
1- PHASE DE CANDIDATURE	3
2- PHASE D'ÉCHANGES SUR LES BARÈMES	3
D. BAREME.....	3
E. LES POSTES SPECIFIQUES.....	4
F. LA SAISIE DES VŒUX	4
G. L'AFFECTATION.....	5
1- LES RESULTATS	6
2- L'AFFECTATION HORS VŒUX.....	6
3- LES RECOURS CONTRE LES DECISIONS D'AFFECTATION.....	6
4- LES AJUSTEMENTS.....	7

A. PRINCIPES GENERAUX ET ENJEUX DU MOUVEMENT

La phase départementale de la mobilité a vocation à assurer la couverture des besoins d'enseignement devant les élèves. Elle concerne tous les postes, et s'adresse aux enseignants en mobilité obligatoire, ou ceux qui souhaitent changer d'affectation. Les opérations de mobilité permettent de garantir la continuité, la qualité et l'égalité d'accès au service public de l'enseignement tout en favorisant la mobilité des personnels.

Une vigilance particulière s'exerce principalement sur :

1. Les écoles connaissant des difficultés notables de recrutement, qu'elles relèvent de l'éducation prioritaire ou qu'elles soient situées dans les zones les moins attractives du département.
2. La promotion des postes relevant du champ de l'école inclusive ou tout autre poste à compétence particulière par des personnels spécifiquement formés.

En amont de la phase départementale du mouvement des enseignants du 1er degré, l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux identifie certains postes afin de les profiler et de les proposer dans le cadre d'un appel à candidature spécifique.

Les procédures de mobilité visent à garantir un traitement équitable des candidatures et l'accompagnement des agents. La direction des services départementaux de l'éducation nationale accompagne les personnels dans leurs projets individuels de mobilité et d'évolution professionnelle. Dans ce cadre, la cellule mobilité assure un suivi des demandes relatives au mouvement. La campagne de mobilité veille à garantir, tout au long de la procédure, la meilleure information.

B. LES PARTICIPANTS

Le mouvement intra départemental est ouvert aux enseignants qui doivent recevoir une première affectation dans le département ou qui réintègrent un poste après une période de détachement, de disponibilité, de congé de longue durée ou après avoir perdu leur poste suite à une période de congé parental, mais aussi pour ceux qui souhaitent changer d'affectation au sein de leur département.

Les participants obligatoires sont :

- Les enseignants affectés à titre définitif dont le poste a fait l'objet d'une mesure de carte scolaire ;
- Les professeurs des écoles stagiaires en 2025/2026 ;
- Les enseignants actuellement affectés à titre provisoire ;
- Les enseignants entrant dans le département suite au mouvement interdépartemental ;
- Les enseignants sollicitant leur réintégration au 1er septembre de l'année civile en cours après détachement, mise à disposition, disponibilité, congé parental ou congé de longue durée. Les demandes de réintégration doivent être faites avant l'ouverture du serveur SIAM (Système d'Information et d'Aide pour les Mutations).

C. LE CALENDRIER

1- Phase de candidature

Mercredi 22 avril 2026	Ouverture de la saisie sur SIAM
Du mercredi 22 avril au mercredi 6 mai 2026	Fin de la saisie des vœux
Jeudi 7 mai 2026	Réception des accusés de réception sans le barème

Pour toute demande de bonification liée à la situation familiale ou professionnelle, le dépôt des pièces est réalisé via la plateforme COLIBRIS (cf annexe 1 ter).

2- Phase d'échanges sur les barèmes

Mardi 19 mai 2026	Fin de demande de bonification
Jeudi 28 mai 2026	Réception des accusés de réception avec barème initial
Jeudi 28 mai 2026	Début de la période de demande de correction de mouvement à cellule.mouvement02@ac-amiens.fr
Jeudi 4 juin 2026	Fin de la période de demande de correction de barème
Mardi 9 juin 2026	Réception des accusés de réception avec le barème
Vendredi 12 juin 2026 (date estimée)	Résultats définitifs

D. BAREME

L'examen des demandes de mutation des enseignants du 1er degré s'appuie sur un barème permettant un classement équitable des candidatures.

Le barème est constitué de tous les points cumulés, conformément aux articles L. 512-19 et L 512-20 du code général de la fonction publique, qui fixe les priorités légales. Ce recours au barème constitue une mesure préparatoire et ne se substitue pas à l'examen de la situation individuelle des fonctionnaires, qui relève de la prérogative de l'administration.

L'annexe 1 détaille les différents critères d'attribution des points et des bonifications ;

L'annexe 1 bis détaille les différents barèmes applicables en cas de mesure de carte scolaire ;

L'annexe 1 ter détaille les modalités de demande de bonification et de transfert des pièces justificatives.

E. LES POSTES SPECIFIQUES

Les postes à profils et les postes à exigences particulières sont des postes spécifiques, soumis à une procédure particulière de recrutement.

Ils font l'objet d'un appel à candidature qui organise la sélection des enseignants par un entretien devant une commission départementale postes à profils ou à exigences particulières, y compris s'ils exercent dans la même école

- Le départage sur les postes à profils se fait hors barème
- Le départage sur les postes à exigences particulières se fait dans le cadre du mouvement, au regard du barème

L'enseignant retenu sur un poste à profil est affecté à titre définitif sur ce support et libère le poste dont il est titulaire.

F. LA SAISIE DES VŒUX

Tout poste est susceptible d'être vacant. La participation au mouvement est un acte individuel. Il appartient à chacun de prendre connaissance :

- Des projets pédagogiques des écoles ;
- Des sujétions spéciales liées à certains postes ;
- Du classement éventuel des écoles en réseau d'éducation prioritaire REP, réseau d'éducation prioritaire renforcé REP+.

Pour toute information relative à un poste, je vous invite à prendre l'attache de la circonscription concernée.

Les participants peuvent formuler **jusqu'à 40 vœux**.

Tous les participants obligatoires devront saisir au moins un **vœu groupe** inclus dans 40 vœux possibles.

Les vœux sont de deux natures :

- Vœux sur un poste (un poste identifié unitairement)

Il est possible de faire un vœu poste et un ou plusieurs vœux groupes comprenant ce poste

- Vœux groupe

Plusieurs postes sont proposés dans un même groupe. Il existe deux types de groupe :

- Groupe « assimilé commune » : tous les postes du groupe sont géographiquement localisés

- dans la même commune.
- Groupe géographique : ensemble de postes au sein du groupe (voir annexe 3).

Certains groupes sont des groupes étiquetés « mobilité obligatoire ». Si vous êtes participant obligatoire au mouvement, vous devez formuler au moins un vœu groupe « MOB » (mobilité obligatoire).

Les participants obligatoires doivent saisir obligatoirement 1 vœu groupe « MOB »

Si un participant obligatoire n'est affecté sur aucun des vœux saisis, il pourra être affecté à titre provisoire sur un poste resté vacant dans le département dès la phase principale ou à titre définitif s'il n'a pas effectué au moins 1 vœu groupe.

Les enseignants qui demandent leur retraite ne peuvent plus demeurer titulaires de leur poste à titre définitif. Si le renoncement à la retraite est demandé **après le 31 mars 2026**, le poste n'est pas conservé à titre définitif et les enseignants concernés participent aux affectations à titre provisoire.

Dans les écoles primaires (comportant des postes maternelles et élémentaires), les enseignants sont affectés à l'issue du mouvement sur un poste en élémentaire ou maternelle. Néanmoins la répartition de service est effectuée par le conseil des maîtres (Article D411-7 du Code de l'éducation).

La saisie des vœux peut s'effectuer de tout poste informatique connecté à internet :

- Personnel ;
- Installé dans les écoles ;
- Disponible dans les secrétariats de circonscription sur rendez-vous ;
- Disponible à la DSDEN sur rendez-vous.

Depuis la page d'accueil ARENA (<https://arena.ac-amiens.fr/arena/>) :

1/ *Entrer le compte utilisateur* : première lettre du prénom suivi du nom en minuscule et sans espace, éventuellement d'un chiffre (1, 2, 3...) si deux ou plusieurs homonymes exercent dans l'académie (exemple : gmartin2) ;

2/ *Entrer le mot de passe* : il s'agit de celui utilisé pour la boîte aux lettres électronique personnelle, à savoir par défaut le NUMEN (sauf s'il a été modifié par l'utilisateur lors d'une précédente connexion) ;

3/ *Sélectionner « gestion des personnels »*, puis I-PROF Assistant carrière, puis I-PROF Enseignant : Dans « l'assistant carrière », cliquer sur « les services » puis sur le lien SIAM (Système d'Information et d'Accès aux Mutations) choisir mouvement intra départemental puis saisir, modifier ou annuler les vœux.

En cas de **problèmes techniques de connexion**, contactez la plateforme académique d'assistance IPROF :

- de préférence sur le portail académique (<https://intranet.ac-amiens.fr> – rubrique 'ASSISTANCE')
- par téléphone 03-22-82-37-40
- ou par courriel à l'adresse assistance@ac-amiens.fr

Les annexes 2 à 6 permettent au candidat de prendre connaissance des différentes possibilités de participation et des modalités de saisie.

G. L'AFFECTATION

Après la fermeture de SIAM, les accusés de réception de participation au mouvement sans barème et/ ou priorité seront disponibles dans MVT1D via SIAM le 7 mai 2026.

Un deuxième accusé de réception de participation au mouvement avec barème et/ ou priorité, validé par l'administration, sera disponible dans MVT1D via SIAM le 27 mai 2026.

Les enseignants pourront, le cas échéant, demander une correction du barème et/ou de la priorité entre le 27 mai 2025 et 4 juin 2026 (12h).

Passé ce délai, les barèmes et/ou priorités ne seront plus susceptibles d'appel.

Un troisième accusé de réception avec le barème et/ou priorité définitif sera disponible dans MVT1D via SIAM le 9 juin 2026. Aucune modification ne pourra être apportée après cette date.

1- LES RESULTATS

Les décisions individuelles prises dans le cadre du mouvement intra départemental des personnels enseignants du premier degré donnent lieu à la mise en œuvre d'un traitement algorithmique dont la finalité est de garantir la continuité, la qualité et l'égalité d'accès au service public d'enseignement, tout en favorisant le développement et la diversité des parcours professionnels des enseignants du premier degré du département.

En cas d'égalité de barème, les critères subsidiaires sont dans l'ordre :

- 1- L'ancienneté générale de services ;
- 2- L'échelon acquis ;
- 3- L'ancienneté dans l'échelon ;
- 4- L'attribution d'un numéro aléatoire (DISTAS)

2- L'AFFECTATION HORS VŒUX

Les participants obligatoires n'ayant pas respecté la règle de la saisie d'un vœu groupe pourront être affectés sur des postes restés vacants à l'issue du mouvement, en dehors de leurs vœux.

Les participants obligatoires qui n'auront pas saisi de vœux ont vocation à être affectés dans l'ensemble du département.

3- LES RECOURS CONTRE LES DECISIONS D'AFFECTATION

Les enseignants peuvent former un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises au titre des articles L. 512-19 et L 512-20 du code général de la fonction publique.

Les recours sont à adresser jusqu'au 30 juin 2026, afin de permettre leur instruction durant la phase complémentaire. Les recours sont à envoyer à l'inspecteur de circonscription, qui transmettra aux services avec un avis.

Dans ce cadre, ils peuvent choisir un représentant désigné par une organisation syndicale de leur choix pour les assister et doivent en informer l'administration, via l'adresse cellule.mouvement02@ac-amiens.fr.

Les services départementaux étudient les recours, selon le traitement suivant :

- Si l'enseignant ne désigne pas d'organisation syndicale, la réponse lui est apportée directement par courriel.
- Si l'enseignant sollicite un accompagnement par une organisation syndicale représentative, l'administration transmettra dans un premier temps par courriel sa réponse au représentant mandaté, puis à l'enseignant.

Des entretiens bilatéraux avec l'administration peuvent être organisée avec les organisations syndicales pour l'étude des dossiers individuels.

4- LES AJUSTEMENTS

À l'issue de la publication des résultats du mouvement, une phase complémentaire permet de proposer un poste aux enseignants n'ayant pas obtenu d'affectation, en instruisant les demandes selon le barème calculé lors de la phase principale.

Durant cette période, les enseignants seront affectés à titre provisoire en dehors de leurs vœux en fonction des nécessités de service et besoins du département.

Pour toute demande d'information et de conseils à chaque étape de cette procédure, vous pourrez contacter votre inspecteur de circonscription ou la cellule mouvement de la DSDEN.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Alain AUBERT

Signé

ELEMENTS DE BAREME

Ancienneté de fonction comme enseignant du 1er degré

Elle est arrêtée au 1er septembre 2026.

⚠ Attention, ne sont pas prises en compte les anciennetés de services auxiliaires qu'elles soient à l'éducation nationale ou hors éducation nationale. Ne sont, de la sorte, retenus que les services effectués en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles.

Elle donne lieu aux bonifications suivantes :

1 an	1 point (x2)
1 mois	1/12 point (x2)
1 jour	1/360 point (x2)

Stabilité dans le poste

Cet élément concerne uniquement les enseignants affectés à titre définitif depuis au moins 3 ans au 31 août de l'année 2026 quelle que soit la nature du poste occupé.

L'ancienneté dans le poste est comptée à partir de la nomination en cours à titre définitif.

L'ancienneté dans le poste n'est pas interrompue dans le cas de réaffectation après une mesure de carte scolaire. En revanche, elle est diminuée du temps passé dans toute période interruptive d'activité (congé parental avant perte de poste, journées d'absence sans traitement, ...).

ancienneté inférieure à 3 ans	0 point
ancienneté égale ou supérieure à 3 ans et inférieure à 4 ans	3 points
ancienneté égale ou supérieure à 4 ans et inférieure à 5 ans	4 points
ancienneté égale ou supérieure à 5 ans et inférieure à 6 ans	5 points
ancienneté égale ou supérieure à 6 ans et inférieure à 7 ans	6 points
ancienneté égale ou supérieure à 7 ans	7 points
ancienneté sur poste de direction Cet élément concerne uniquement les directeurs affectés à titre définitif (TPD ou REA) dans le département depuis au moins 5 ans dans le même établissement au 31 août de l'année 2025. L'ancienneté dans le poste de direction est comptée à partir de la nomination en cours à titre définitif. L'ancienneté dans le poste n'est pas interrompue dans le cas de réaffectation après une mesure de carte scolaire. En revanche, elle est diminuée du temps passé dans toute période interruptive	3 points

bonifications en éducation prioritaire ou en quartier politique de la ville
Agents affectés à titre définitif dans des établissements "REP" ou "REP+" ou QPV pendant au moins 3 années consécutives et à titre principal (quotité de service supérieure ou égale à 50%).

La bonification s'applique au service en REP et REP+ ou QPV effectué dans les départements précédents si les justificatifs sont fournis.

Ancienneté au 31 août 2025

La bonification est plafonnée à 7 points.

ancienneté strictement inférieure à 3 ans	0 points
ancienneté égale ou supérieure à 3 ans et strictement inférieure à 4 ans	3 points
ancienneté égale ou supérieure à 4 ans et strictement inférieure à 5 ans	4 points
ancienneté égale ou supérieure à 5 ans et strictement inférieure à 6 ans	5 points
ancienneté égale ou supérieure à 6 ans et strictement inférieure à 7 ans	6 points
ancienneté égale ou supérieure à 7 ans	7 points
Situation professionnelle	
<u>Bonification pour adjoint faisant fonction de directeur</u> Les enseignants nommés au 1er septembre 2025 en qualité de faisant fonction bénéficieront d'une bonification sur le poste de direction occupé à condition d'être détenteur de la liste d'aptitude de direction de deux classes et plus. Cette bonification est valable uniquement sur le mouvement 2026 et sur le poste occupé.	10 points sous réserve de l'inscription sur la liste d'aptitude de directeurs en cours de validité au 1er septembre de l'année civile en cours.
<u>Bonification pour exercice dans une zone rencontrant des difficultés de recrutement</u> Agents exerçant dans une école de la circonscription de Château Thierry à partir du 1 ^{er} septembre 2020 et trois ans en continu sur la circonscription.	6 points
<u>Bonification pour adjoint non spécialisé sur poste ASH</u> A partir de trois ans d'exercice en continu à titre provisoire (sans titre) sur un poste en ASH La situation est appréciée au 31 août 2025.	3 points pour l'obtention de tout poste sans exigence de titre à titre définitif
<u>Bonification pour caractère répété de la demande</u> Dans la limite maximale de 5 points.	1 point par an L'absence de participation au mouvement entraîne la perte des points de bonification.

Situation personnelle	
<u>Priorités de réintégration</u> Pour les agents réintégrant après congé longue durée, disponibilité détachement ou emploi sur poste adapté ;	50 points
Agents réintégrant après congé parental (si le poste a été perdu à ce titre).	5 points
<u>Bonifications pour handicap</u> Ces bonifications ne sont pas cumulables : les agents concernés bénéficieront soit de 25 points ou de 300 points, selon les situations. Pour solliciter le bénéfice des 300 points une demande spécifique doit être transmise au médecin des personnels du département d'affectation au plus tard le 19 mai 2026	Le dossier médical doit être adressé à : Mme le Dr. Monique VILLETTE – médecin du travail DSDEN de l'Aisne - Cité administrative medecin.travail02@ac-amiens.fr
Enseignants bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ou ayant une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) conformément à l'article 2 de la loi du 11 février 2005.	25 points (automatique)
<u>Bonification exceptionnelle accordée par le DASEN au titre du handicap</u> (BOE – RQTH, AAH, carte d'invalidité, ...) de l'agent ou de son conjoint ou de la maladie grave de l'enfant quel que soit l'âge et le nombre d'enfants. Cette bonification est attribuée après une analyse concrète de la situation de l'agent, s'agissant des vœux permettant d'améliorer les conditions de vie professionnelle de l'agent.	300 points
Situation familiale	
<u>Bonification pour rapprochement de conjoint</u> Les demandes de rapprochement de conjoints sont recevables jusqu'à la date de clôture du dépôt des demandes, le 19 mai 2026. Le rapprochement de conjoint a pour objectif de rapprocher l'enseignant de la résidence professionnelle de son conjoint. La situation professionnelle est appréciée jusqu'au 31 août 2026. Ne peut être bonifiée une demande de mutation au titre du rapprochement d'un conjoint qui n'a pas d'activité professionnelle. Lorsque le domicile personnel ne correspond à aucune des résidences professionnelles, ce rapprochement ne pourra être sollicité qu'au titre de la résidence professionnelle du conjoint dans le département et non au titre du domicile personnel du couple. agents mariés au plus tard le 01 septembre 2025 ; agents liés par un pacte civil de solidarité (PACS), établi au plus tard le 01 septembre 2025 ;	5 points

Enfant à charge agents ayant un enfant à charge âgé de moins de 18 ans au 31 août 2025, né et reconnu par les deux parents au plus tard le 31 décembre 2025, ou ayant reconnu par anticipation au plus tard le 31 décembre 2024, un enfant à naître. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits.	1 point par enfant à charge
Rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant : agents ayant à charge un ou des enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans au 31 août 2025 et exerçant l'autorité parentale conjointe (garde alternée, garde partagée, droits de visite...).	5 points
La situation de parent isolé Agents exerçant seuls l'autorité parentale d'au moins un enfant de moins de 18 ans au 31 août 2025	2 points

MESURES DE CARTE SCOLAIRE

Les mesures de carte scolaire concernent les enseignants affectés dans un emploi supprimé en raison d'une modification de la carte scolaire. Les enseignants faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire dans le cadre de la préparation de la rentrée 2026 sont informés par courrier de la mesure dont ils font l'objet.

La bonification s'applique exclusivement sur tout poste identique à celui occupé avant la fermeture de poste. Elle demeure valable une année supplémentaire en cas de non-obtention d'un poste à titre définitif à l'issue du mouvement. Les enseignants faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire disposent de la possibilité d'échanger leur priorité avec un autre enseignant titulaire de l'école ou du regroupement pédagogique dans lequel ils exercent.

Type de Mesure de Carte Scolaire	Support concerné par la MCS	Qui est concerné ?	Participant obligatoire au mouvement ?	Quel barème au mouvement ?
Fermeture d'un poste en école (hors école à 2 classes)	adjoint d'école hors recrutement poste à profil	L'enseignant ayant le moins d'ancienneté sur le support dans l'école ⁽¹⁾	Oui	L'enseignant touché par la mesure de carte bénéficie de: 200 points sur tout vœu portant sur un poste identique au sein du département
	Chargé d'école (Direction 1 classe)	Le chargé d'école		
	Adjoint maître formateur	L'enseignant ayant le moins d'ancienneté de maître formateur dans l'école ⁽¹⁾		
Fermeture d'un poste dans une école à 2 classes	adjoint d'école (spécifique ou on)	adjoint d'école	Oui ou Non	Oui : 200 points sur tout vœu portant sur un poste identique au sein du département Non : si le directeur participe au mouvement, l'adjoint peut être réaffecté à titre définitif et devient chargé d'école
	Directeur d'école	Directeur d'école	Non	Le directeur de l'école concernée s'il reste dans l'école, devenue classe unique, devient chargé d'école Si le directeur d'école souhaite participer au mouvement : - l'adjoint faisant l'objet d'une MCS peut être réaffecté à titre définitif et devient chargé d'école - le directeur bénéficie de 250 points ⁽²⁾

Type de Mesure de Carte Scolaire	Support concerné par la MCS	Qui est concerné ?	Participant obligatoire au mouvement ?	Quel barème au mouvement ?
Transfert	Tout type de poste	L'enseignant ayant le moins d'ancienneté sur le support ⁽¹⁾	Non la mesure acceptée par l'intéressé permet la réaffectation automatique à titre définitif	Pas de bonification nécessaire dans ce cas
			Oui si la mesure est refusée par l'intéressé	200 points pour tout poste identique au sein du département
Transformation de poste	Tout type de support	l'enseignant ayant le moins d'ancienneté sur le support transformé ⁽¹⁾	Non la mesure acceptée par l'intéressé permet la réaffectation automatique à titre définitif sur le poste transformé, hors poste à profil	L'enseignant touché par la mesure de carte bénéficie de : 200 points pour tout poste d'enseignant non directeur d'école sur tout vœu portant sur un poste identique au sein du département
			Oui si la mesure est refusée par l'intéressé ou si le poste transformé est un poste à profil	
Fusion d'écoles (plusieurs écoles fusionnent et un seul RNE est conservé)	adjoint d'école	Seuls les adjoints de l'école dont le RNE n'est pas conservé sont concernés	La réaffectation est automatique à titre définitif	Pas de bonification nécessaire dans ce cas
	Directeur d'école	Directeur ayant le moins d'ancienneté sur le support de direction dans les écoles concernées ⁽¹⁾	Oui s'il souhaite participer au mouvement pour reprendre un poste de direction d'école Non s'il souhaite être réaffecté sur un poste d'adjoint au sein de l'école (s'il y a un poste disponible), avec report de son ancienneté dans l'école	Le directeur touché par la MCS bénéficie de 250 points ⁽²⁾ Le directeur conserve le bénéfice de la rémunération actuelle pendant un an à l'exception de l'indemnité de sujétions spéciales, à condition d'être réaffecté sur un poste de direction.
		Directeur ayant le plus d'ancienneté sur le support de direction dans les écoles concernées ⁽¹⁾	Non affectation automatique sur la direction des écoles fusionnées	

Type de Mesure de Carte Scolaire	Support concerné par la MCS	Qui est concerné ?	Participant obligatoire au mouvement ?	Quel barème au mouvement ?
Mesures entraînant une diminution ou une perte de la décharge de direction	Directeur d'école	Directeur d'école	Non	Le directeur de l'école concerné reste à titre définitif sur le poste de direction
Mesure entraînant une diminution du groupe indiciaire de direction ⁽³⁾	Directeur d'école	Directeur d'école	Non	Le directeur de l'école concernée reste à titre définitif sur le poste de direction Le directeur conserve le bénéfice de la rémunération actuelle pendant un an à l'exception de l'indemnité de sujétions spéciales. Si le directeur participe au mouvement, il bénéficie de <u>250 points</u> ⁽¹⁾
Ecole 1 classe devenant une école 2 classes	Chargé d'école (Direction 1 classe)	Chargé d'école	Non s'il accepte la réaffectation à titre définitif sur le poste d'adjoint Oui si le chargé d'école postule sur la direction de son école	<u>250 points</u> s'il postule sur le poste de direction nouvellement créé s'il est inscrit sur la liste d'aptitude de DE 2 classes et +

(1) Si deux enseignants ont été nommés à la même rentrée scolaire, le départage s'effectue selon des modalités identiques aux cas d'égalité de barème pour l'attribution d'un poste, à savoir :

- 1- L'ancienneté générale de services ;
- 2- L'échelon acquis ;
- 3- L'ancienneté dans l'échelon ;
- 4- L'attribution d'un numéro aléatoire (DISTAS)

(2) Le DE de 2 à 9 classes sur tout vœu de poste de DE de 2 à 9 classes sur le département.
Le DE de 10 à 11 classes sur tout vœu de poste de DE de 2 à 11 classes sur le département.

(3) Groupes indiciaires :
Ecoles de 2 à 4 classes
Ecoles de 5 à 9 classes
Ecoles de 10 et 11 classes

MODALITE DE DEMANDES DE BONIFICATIONS

Depuis la rentrée 2025, le traitement des demandes de bonifications est dématérialisé.

Le formulaire est à renseigner sur la plateforme Colibris à l'adresse suivante :
<https://demarches-amiens.colibris.education.gouv.fr>

La campagne démarre à compter de l'ouverture du mouvement intra départemental et se termine le 6 mai 2026

Afin de vous accompagner dans votre démarche de mobilité, l'équipe de la division du premier degré peut être sollicitée

- De préférence par mail à l'adresse suivante : cellule.mouvement02@ac-amiens.fr
- Par téléphone au 03.23.26.22.42 de 9 h00 à 17 h30 (du lundi au vendredi)

Circonscriptions de St Quentin, St Quentin Nord, Guise, Hirson, Château-Thierry et Villers-Cotterêts	Madame Agnès THOMAS	03.23.26.22.42
Circonscriptions de Tergnier, Chauny, Laon, Laonnois, Soissons et Soissonnais	Monsieur Alexandre PHILIPPOT	03.23.26.22.42

Pour toute demande de bonification liée à un motif médical et/ ou de handicap, les pièces médicales sont à transmettre par mail ou par voie postale à :

Mme le Dr. Monique VILLETTE – médecin du travail
DSDEN de l'Aisne - Cité administrative
02018 Laon CEDEX
medecin.travail02@ac-amiens.fr

PIECES A PRODUIRE

Situation	Conditions à remplir	Pièces à produire
Rapprochement de conjoint Les demandes de rapprochement de conjoints sont recevables jusqu'à la date de clôture du dépôt des demandes.	Situations familiales ouvrant droit au rapprochement de conjoints : - agents mariés au plus tard le 01 septembre 2025 ; - agents liés par un pacte civil de solidarité (PACS), établi au plus tard le 01 septembre 2025 ; - agents ayant un enfant à charge âgé de moins de 18 ans au 31 août 2026 né et reconnu par les deux parents au plus tard le 31 décembre 2025, ou ayant reconnu par anticipation au plus tard le 31 décembre 2025, un enfant à naître. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits. Situations ouvrant droit à la prise en compte des enfants : Un enfant est à charge dès lors qu'il réside habituellement au domicile d'un des deux parents et que celui-ci assure financièrement son entretien sans qu'il soit nécessaire de justifier d'un lien de parenté. Il doit être déclaré sur le foyer fiscal de l'agent et avoir moins de 18 ans au 31 août 2026. L'enfant à naître est considéré comme enfant à charge. Autres conditions à remplir dans le cadre d'une demande de rapprochement de conjoints : Le rapprochement de conjoint a pour objectif de rapprocher l'enseignant de la résidence professionnelle de son conjoint. La situation professionnelle est appréciée jusqu'au 31 août 2026. Ne peut être bonifiée une demande de mutation au titre du rapprochement d'un conjoint qui n'a pas d'activité professionnelle. Lorsque le domicile personnel ne correspond à aucune des résidences professionnelles, ce rapprochement ne pourra être sollicité qu'au titre de la résidence professionnelle du conjoint et non au titre du domicile personnel du couple.	L'attribution des bonifications est subordonnée à la production, dans les délais fixés par le DASEN, de pièces justificatives récentes. Ces pièces permettent de vérifier la réalité de la situation civile ou familiale à la date du 1er septembre 2025 et la réalité de la situation professionnelle du conjoint entre les dates du 1er septembre 2025 et du 1er septembre 2026 inclus. photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance des enfants à charge ; le dernier avis d'imposition dans le cas d'enfants à charge sans lien de parenté ; l'extrait d'acte de naissance de l'agent de moins de 3 mois portant l'identité du partenaire et toute preuve justifiant d'une imposition commune prévue par le Code général des impôts ; une attestation de reconnaissance anticipée de l'enfant à naître établie le 1er janvier de l'année 2025 au plus tard, pour les agents non mariés ; un certificat de grossesse précisant la date présumée de l'accouchement délivré au plus tard le 1er janvier de l'année 2025 ; une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail, accompagné des 3 derniers bulletins de salaires ou des chèques emploi service) ; pour les conjoints qui sont personnels de l'éducation nationale, une attestation d'exercice ; une attestation d'inscription de moins de six mois à France Travail en cas de chômage et une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à vérifier que le lieu de l'activité précédente et le lieu d'inscription à France Travail correspondent au même département. Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français par un organisme agréé ou traducteur assermenté. autres activités : pour les conjoints exerçant une profession libérale : attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)

		etc ; pour les conjoints chefs d'entreprise, les commerçants, les artisans et les autoentrepreneurs ou structures équivalentes : joindre une attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité depuis au moins six mois à compter de la demande de mobilité et de son lieu d'exercice effectif (par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du matériel ,nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation de produits ou prestations récente, etc.) ; pour les conjoints qui suivent une formation professionnelle : joindre une copie du contrat d'engagement précisant la date de début de la formation ainsi que sa durée, accompagnée d'une copie des bulletins de salaire correspondants ; pour les conjoints intérimaires : tout document justifiant d'une mission d'intérim en cours ou de moins de six mois et tout justificatif d'exercice de plusieurs missions significatives dans le département concerné. Certaines pièces justificatives complémentaires pourront être exigées de la part des services académiques. Pour bénéficier de la bonification, le premier vœu doit impérativement porter sur la résidence professionnelle du conjoint. Les vœux suivants seront bonifiés s'ils portent également sur la résidence professionnelle du conjoint. En cas de demande sur une autre commune, la bonification ne pourra plus être appliquée aux vœux suivants même s'ils portent sur la commune professionnelle du conjoint.
Rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant	Conditions à remplir: sont concernés les agents ayant à charge un ou des enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans au 31 août 2026 et exerçant l'autorité parentale conjointe (garde alternée, garde partagée, droits de visite...).	justificatif du domicile de l'enfant, décision de justice, photocopie du livret de famille. Les demandes formulées à ce titre tendent à faciliter l'alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun de ses parents ; l'exercice des droits de visite et d'hébergement de l'enseignant pour qui la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile. photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant de moins de 18 ans à charge ; décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du

		droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ; toutes pièces justificatives concernant la commune sollicitée (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent, ou certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe)
Situation de parent isolé	Agents exerçant seuls l'autorité parentale (veuvage, parent inconnu, autre parent déchu de l'autorité parentale) d'au moins un enfant de moins de 18 ans au 31 août 2026.	Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ; Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale exclusive ; toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature...).
Handicap	Peuvent prétendre à une priorité de mutation au titre du handicap les bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et qui concerne : - les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ; - les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ; - les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux tiers la capacité de travail ou de gain ; - les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3ème catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ; - les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.	Sont pris en compte toutes les pièces justificatives valides au 31 août 2026 : - Pièce(s) justifiant de la situation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi ; - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (R.Q.T.H.). Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'accompagnement de la mobilité, les agents dont le conjoint ou l'enfant à charge âgé de moins de 20 ans au 31 août 2026 est en situation de handicap peuvent également prétendre à cette même priorité de mutation sous réserve de produire les pièces justificatives citées ci-dessus pour le conjoint et une reconnaissance du handicap à 50% et plus par la CDAPH pour les enfants. Les enseignants remplissant ces conditions bénéficieront automatiquement de 25 points. Par ailleurs, sur proposition du médecin de travail, l'inspecteur d'académie attribuera une bonification de 300 points (non cumulable avec les 25 points conférés au titre du bénéfice de l'obligation d'emploi) lorsque la mutation demandée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.



MUTATION INTRA-DEPARTEMENTALE FORMULATION DE LA DEMANDE DANS MVT1D

Les participants aux mouvements

Je suis participant obligatoire

Je suis un enseignant dans l'une des situations suivantes : stagiaire, sans affectation, en réintégration ou sur un poste à titre provisoire et je dois participer au mouvement .

Je suis participant non obligatoire

Je suis un enseignant affecté à titre définitif sur un poste et je souhaite participer au mouvement.

Si je n'obtiens pas satisfaction au mouvement, je reste titulaire de mon poste.

Deux possibilités pour effectuer une demande de mutation

Vœux groupe

Plusieurs postes sont proposés dans un même groupe.
Les vœux groupe remplacent les vœux géographiques et les vœux larges.

Il existe deux types de groupe :

Groupe « assimilé commune » : tous les postes du groupe sont géographiquement localisés dans la même commune.

Groupe « autre » : ensemble de postes au sein du groupe.

⚠ Certains groupes sont des groupes étiquetés « mobilité obligatoire ».

Si vous êtes participant obligatoire au mouvement, vous devez formuler un minimum de vœux groupe « MOB » (mobilité obligatoire). Pensez à vérifier le nombre de vœux groupe « MOB » à formuler dans votre note départementale ou auprès de votre DSDEN.

Vœux sur un poste

(Un poste identifié unitairement)

Il est possible de faire un vœu poste et un ou plusieurs vœux groupes comprenant ce poste.

1^{ères} étapes pour effectuer une demande de mutation

1 Pour effectuer votre demande de mutation cliquez ici.

Mouvement intra-départemental VAR
Demande de mutation

Votre demande
Vous n'avez pas encore créé votre demande de mutation.

Créer ma demande de mutation

1^{ères} étapes pour effectuer une demande de mutation

2 Vous n'avez pas encore créé votre demande de mutation, vous pouvez cliquer sur «créer ma demande de mutation»

Jane DOE
mail.gestDept083@ac-xxx.fr
PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE
Se déconnecter

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

La saisie d'un vœu

3 Pour saisir un vœu, cliquez sur « ajouter un vœu ».

M
o
u
v
e
m
e
n
t

1
D

Jane DOE
mail.gestDept083@ac-
xxx.fr
PROFESSEUR DES
ÉCOLES HORS CLASSE

Se déconnecter

Circulaire
départementale

Dossier

Postes mis au
mouvement

Demande de mutation

Éléments de
bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande
de mutation

Fiche de synthèse

Mouvement intra-départemental VAR
Demande de mutation

Votre demande a été créée.

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

Attention, votre demande est incomplète en l'état. Vous serez affecté(e) à titre définitif sur un poste resté vacant dans le département :
- En cas d'absence de saisie de vœux,
- En cas de non-respect du nombre minimum de vœux groupes « Mobilité obligatoire » si vos vœux saisis ne sont pas satisfaits.

Votre demande

Votre demande a été enregistrée le : 01/03/2022 à 13 h 58.
Dernière mise à jour le : 01/03/2022 à 13 h 58.
État de la demande : Incomplète - En tant que participant obligatoire au mouvement intra-départemental, vous devez formuler au moins 1 vœu(x) groupe(s) « Mobilité obligatoire » afin de compléter votre demande.

Supprimer votre demande

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

Lier votre demande

Vœux composant votre demande

Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Liaison du vœu
Vous n'avez saisi aucun vœu.											
Ajouter un vœu Supprimer la sélection Réordonner les postes du groupe											

DGRH - Semrinh

5

03/02/2025

Se renseigner sur les postes mis au mouvement

Pour les postes mis au mouvement nous vous proposons :

- soit une recherche guidée (recherche d'un poste ou d'un groupe)
- soit une recherche par numéro de poste ou numéro de groupe

The screenshot displays the 'Mouvement 1D' web application interface. On the left is a vertical sidebar with a teal header containing a white 'E' in a circle and the text 'Mouvement 1D'. Below this, the sidebar lists user information for 'Jane DOE' (email: mail.gestDept083@ac-xxx.fr, title: PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE) and a 'Se déconnecter' button. A menu of navigation links follows: 'Circulaire départementale', 'Dossier', 'Postes mis au mouvement', 'Demande de mutation' (highlighted), 'Éléments de bonifications', 'Accusés de réception', 'Résultat de la demande de mutation', and 'Fiche de synthèse'. The main content area is titled 'Mouvement intra-départemental VAR' and 'Ajout d'un vœu'. It contains a grey instruction bar: 'Vous pouvez rechercher un vœu en saisissant le numéro du poste ou du groupe ou en procédant à une recherche guidée.' Below this are three search options, each with a red circle around its title and a blue arrow pointing from the list above: 1. 'Saisie guidée' with a 'Rechercher un poste ou un groupe' button. 2. 'Ajouter un vœu sur un poste' with a 'Numéro du poste' input field and a 'Rechercher' button. 3. 'Ajouter un vœu sur un groupe' with a 'Numéro du groupe' input field and a 'Rechercher' button.

Recherche guidée sur un poste

1

Choisissez les options que vous souhaitez pour obtenir les résultats qui vous intéressent.

Mouvement intra-départemental VAR
Recherche des postes au mouvement

retou

Recherche des postes au mouvement

Type de poste

Nature de support

Spécialité

Circonscription

Commune

École / Établissement

Tous les postes

Tous les postes

Postes vacants

Postes susceptibles d'être vacants

Sélectionner une circonscription

Sélectionner une commune

Pour rechercher un poste, vous devez renseigner au moins une circonscription ou une commune

Rechercher les postes

OU

Recherche des groupes de postes au mouvement

Type de groupe

Commune de référence

Groupe Mobilité Obligatoire

Les groupes comportant :

Poste N° :

Nature de support

Spécialité

☒ Tous

☐ Assimilé commune

☐ Autre

083001 - LES ADRETS DE L'ESTEREL

☒ Indifférent

☐ Oui

☐ Non

Tous types de nature de supports

Toutes les spécialités

Rechercher les groupes

Fiche de synthèse

École / Établissement

Tous les postes

Enseignant classe élémentaire

Sans spécialité

Sélectionner une circonscription

083137 - TOULON

Tous les établissements de la commune

Rechercher les postes

2

Une fois les champs complétés, lancez la recherche

Rechercher les groupes

Résultats de la recherche par poste



M
o
u
v
e
m
e
n
t

1
D

Jane DOE
 mail.gestDept083@ac-xxx.fr
*PROFESSEUR DES
ÉCOLES HORS CLASSE*
 Se déconnecter

Circulaire
départementale

Dossier

Postes mis au
mouvement

Demande de mutation

Éléments de
bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande
de mutation

Fiche de synthèse

Mouvement intra-départemental VAR

Recherche des postes vacants ou susceptibles d'être vacants

retour

Recherche guidée des postes									
Type de poste	Tous les postes								
Nature de support	Enseignant classe élémentaire								
Spécialité	Sans spécialité								
Circonscription	Sélectionner une circonscription								
Commune	083137 - TOULON								
École / Établissement	Tous les établissements de la commune								

1 - 25 sur 42									
Numéro du poste	Commune	Libellé du poste	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Poste entier ou fractionné	Nb de postes vacants	Nb de postes susceptibles d'être vacants	Nb de postes inaccessibles
30813	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE AGUILLON (0830377J)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	5	0
30832	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ANDRE FILIPPI (0831046L)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	4	0
30815	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BRUNET 1 (0830381N)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	6	0
30816	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BRUNET 2 (0830382P)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	4	0
30820	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CAP BRUN (0830748M)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	1	4	0
30842	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CHARLES SANDRO (0831526H)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	9	0
30835	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CITE DES PINS (0831153C)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	7	0
30828	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CLARET (0831004R)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	1	9	0
30833	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CLAUDE DEBUSSY (0831130C)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	9	0
30840	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ERNEST RENAN (0831464R)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	10	0
30839	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FONT-PRE (0831434H)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	15	0
30803	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FORT SAINTE-CATHERINE (0830284H)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	9	0
30830	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FORT-ROUGE (0831033X)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	5	0
		ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FRANCOIS NARDI	Enseignant classe						

Résultats de la recherche par poste

3

Cliquez sur les numéros des postes qui vous intéressent.

1
D

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Numéro du poste ↕	Commune ↕	Libellé du poste ↕	Nature de support ↕	Spécialité / Nb classes ↕	Quotité ↕	Poste entier ou fractionné ↕	Nb de postes vacants ↕	Nb de postes susceptibles d'être vacants ↕	Nb de postes inaccessibles ↕
						Tous			
30813	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE AGUILLON (0830377J)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	5	0
30832	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ANDRE FILIPPI (0831046L)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	4	0
30815	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BRUNET 1 (0830381N)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	6	0
30816	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BRUNET 2 (0830382P)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	4	0
30820	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CAP BRUN (0830748M)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	1	4	0
30842	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CHARLES SANDRO (0831526H)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	9	0
30835	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CITE DES PINS (0831153C)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	7	0
30828	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CLARET (0831004R)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	1	9	0
30833	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CLAUDE DEBUSSY (0831130C)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	9	0
30840	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ERNEST RENAN (0831464R)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	10	0
30839	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FONT-PRE (0831434H)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	15	0
30803	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FORT SAINTE-CATHERINE (0830284H)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	9	0
30830	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FORT-ROUGE (0831033X)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	5	0
30838	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FRANCOIS NARDI (0831405B)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	1	4	0
30811	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FREDERIC MISTRAL (0830311M)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	4	0
30841	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE J. MURAIRE DIT RAIMU (0831476D)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	13	0
30804	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JACQUES-YVES COUSTEAU (0830285J)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	6	0
30814	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN AICARD (0830378K)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	10	0
30823	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LA BEUCAIRE (0830820R)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	13	0
30834	TOULON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LA FLORANE (0831131D)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	8	0

La formulation d'un vœu sur un poste

4

Vous pouvez consulter le détail du poste qui vous intéresse

5

puis formuler un vœu sur ce poste.

M
o
u
v
e
m
e
n
t
1
D

Mouvement intra-départemental VAR
Ajouter un vœu

Jane DOE
mail.gestDept083@ac-
xxx.fr
PROFESSEUR DES
ECOLES HORS CLASSE
Se déconnecter
Circulaire
départementale
Dossier
Postes mis au
mouvement
Demande de mutation
Éléments de
bonifications
Accusés de réception
Résultat de la demande
de mutation
Fiche de synthèse

Vous avez sélectionné le poste suivant :

N° du poste	30820
Libellé du poste	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CAP BRUN (083137 TOULON)
Nature	Enseignant classe élémentaire
Spécialité	Sans spécialité
Quotité	100 %
Poste entier ou fractionné	Entier
Nombre de postes vacants	1
Nombre de postes susceptibles d'être vacants	4
Nombre de postes inaccessibles	0
Commentaire sur le poste	-

Formuler un vœu sur ce poste

[retour](#)

La formulation d'un vœu sur un poste

6

Il vous sera ensuite demandé de confirmer votre choix.

Mouvement intra-départemental VAR
Ajouter un vœu

Jane DOE
mail.gestDept083@ac-xxx.fr
PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE
Se déconnecter

Circulaire départementale
Dossier
Postes mis au mouvement
Demande de mutation
Éléments de bonifications
Accusés de réception
Résultat de la demande de mutation
Fiche de synthèse

Vous avez sélectionné le poste suivant :

N° du poste	30820
Libellé du poste	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CAP BRUN (083137 TOULON)
Nature	Enseignant classe élémentaire
Spécialité	Sans spécialité
Quotité	100 %
Poste entier ou fractionné	Entier
Nombre de postes vacants	1
Nombre de postes susceptibles d'être vacants	4
Nombre de postes inaccessibles	0
Commentaire sur le poste	-

Formuler un vœu sur ce poste

qi1-mv1-web01.mvt1d.prj.in.phm.education.gouv.fr

Êtes-vous sûr de vouloir ajouter/modifier ce vœu ?

OK Annuler

La formulation d'un vœu sur un poste

7

Un message vous confirmera l'enregistrement de votre choix.

Mouvement intra-départemental VAR Demande de mutation

 Votre vœu a été enregistré avec succès.

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

Attention, votre demande est incomplète en l'état. Vous serez affecté(e) à titre définitif sur un poste resté vacant dans le département :

- En cas d'absence de saisie de vœux,
- En cas de non-respect du nombre minimum de vœux groupes « Mobilité obligatoire » si vos vœux saisis ne sont pas satisfaits.

Votre demande

Votre demande a été enregistrée le : 01/03/2022 à 13 h 58.

Dernière mise à jour le : 01/03/2022 à 14 h 12.

État de la demande : Incomplète - En tant que participant obligatoire au mouvement intra-départemental, vous devez formuler au moins 1 vœu(x) groupe(s) « Mobilité obligatoire » afin de compléter votre demande.

[Supprimer votre demande](#)

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

[Lier votre demande](#)

Vœux composant votre demande

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Liaison du vœu
☐	 1 	Établissement	30820	Ecole Elementaire Publique Cap Brun (83000 Toulon)		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	Non	-	Lier un vœu nécessite de lier votre demande

[Ajouter un vœu](#)

[Supprimer la sélection](#)

[Réordonner les postes du groupe](#)

Recherche guidée d'un groupe

Mouvement intra-départemental VAR
Recherche des postes au mouvement

1 Compléter les rubriques avec vos critères de sélection.

[retour](#)

Recherche des postes au mouvement

Type de poste

Tous les postes

Nature de support

Tous types de nature de supports

Spécialité

Toutes les spécialités

Circonscription

Sélectionner une circonscription

Commune

Sélectionner une commune

École / Établissement

Pour rechercher un poste, vous devez renseigner au moins une circonscription ou une commune

Rechercher les postes

OU

Recherche des groupes de postes au mouvement

Type de groupe

☒ Tous

☐ Assimilé commune

☐ Autre

Commune de référence

083001 - LES ADRETS DE L'ESTEREL

Groupe Mobilité Obligatoire

☐ Indifférent

☒ Oui

☐ Non

Les groupes comportant :

Poste N° :

Nature de support

Enseignant classe élémentaire

Spécialité

Sans spécialité

Rechercher les groupes

La formulation d'un vœu sur un groupe

2

Vous pouvez consulter le détail du groupe qui vous intéresse puis formuler un vœu sur ce groupe.

Mouvement intra-départemental VAR

Ajouter un vœu

retour

Vous avez sélectionné le groupe suivant

Numéro du groupe	5950
Code du groupe	360_184
Libellé du groupe	(ENS - ZONE 2) Enseignts - GRD HYERES
Type du groupe	A
Commune de référence	
Nombre de postes du groupe	108
Groupe Mobilité Obligatoire	Oui

Liste des postes dans le groupe

10 1 - 10 sur 108 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10									
Rang	Numéro de poste	Commune	Établissement	Type de poste	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Nb de postes vacants	Nb de postes susceptibles d'être vacants	Nb de postes inaccessibles
1	30589	BELGENTIER	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ECOLE PRIMAIRE DES TANNERIES (0830626E)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	3	0
2	30591	BORMES LES MIMOSAS	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MOULIN (0831149Y)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	1	11	0
3	30608	CARQUEIRANNE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES FERRY (0830652H)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	6	0
4	30609	CARQUEIRANNE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MARCEL PAGNOL (0830653J)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	7	0
5	30619	COLLOBRIERES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DOCTEUR VARENNE (0830944A)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	3	0
6	30622	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES FERRY (0830567R)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	9	0
7	30623	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN AICARD (0831191U)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	9	0
8	30624	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN GIONO (0831202F)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	1	13	0
9	30625	LA CRAU	ECOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL (0831524F)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	5	0
10	30627	CUERS	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN JAURES 1 (0830570U)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	1	8	0
10 1 - 10 sur 108 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10									

Formuler un vœu sur ce groupe

La formulation d'un vœu sur un groupe

3

Un message vous confirmera l'enregistrement de votre choix.

 **Mouvement intra-départemental VAR**
Demande de mutation validée

 Votre vœu a été enregistré avec succès.

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le : 01/03/2022 à 13 h 58.
 Dernière mise à jour le : 01/03/2022 à 14 h 29.
 État de la demande : Valide

[Supprimer votre demande](#)

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

[Lier votre demande](#)

Vœux composant votre demande validée

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Liaison du vœu
☐	▲ 1 ▼	Établissement	30820	Ecole Elementaire Publique Cap Brun (83000 Toulon)		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	Non	-	Lier un vœu nécessite de lier votre demande
☐	▲ 2 ▼	Groupe 		(ENS - ZONE 2) HYERES	A MOB							

Vous pouvez réordonner les postes de ce groupe

[Ajouter un vœu](#)

[Supprimer la sélection](#)

[Réordonner les postes du groupe](#)

Quelques petites astuces pour formuler vos vœux...



- Vous pouvez panacher les vœux groupe et les vœux sur un poste précis dans votre demande de mutation.
- **Tous les postes sont susceptibles d'être vacants au mouvement !** En effet, l'algorithme cherche à pourvoir en même temps les postes vacants et ceux libérés par les candidats qui obtiennent une mutation. Avec les vœux groupe, vous ne passez pas à côté des postes libérés par les candidats participant au mouvement !
- Un poste vous intéresse plus particulièrement dans un groupe ? Vous avez la possibilité de **classer les postes au sein d'un groupe par ordre de préférence**. L'algorithme cherche à satisfaire votre vœu de meilleur rang (ou sous rang de vœu pour un vœu groupe) !
- Vous ne connaissez pas les postes offerts au mouvement ? **Consultez** la rubrique « **postes mis au mouvement** ».
- Vous souhaitez muter en **famille** ? Vous pouvez **lier vos vœux à ceux de votre conjoint pour faciliter le rapprochement**.

Le classement d'un vœu au sein d'un vœu groupe

1 Vous pouvez classer les postes au sein d'un vœu groupe.

E

M
o
u
v
e
m
e
n
t

1
D

Mouvement intra-départemental VAR
Demande de mutation validée

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le : 01/03/2022 à 13 h 58.
Dernière mise à jour le : 01/03/2022 à 14 h 29.
État de la demande : Valide

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

Vœux composant votre demande validée

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Liaison du vœu
☐	▲ 1 ▼	Établissement	30820	Ecole Elementaire Publique Cap Brun (83000 Toulon)		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	Non	-	Lier un vœu nécessite de lier votre demande
☒	▲ 2 ▼	Groupe 	5950	(ENS - ZONE 2) Enseigns - GRD HYERES	A MOB							

2

Vous pouvez saisir le nouveau rang du poste à réordonner au sein du groupe.

DGRH - Semrirh

L'enregistrement du vœu au sein d'un groupe par ordre de préférence

3

Il vous sera demandé de valider votre souhait de changer l'ordre des postes.

Liste des postes dans le groupe

Vous pouvez changer l'ordre d'un poste en cliquant sur son rang.

10 1 - 10 sur 108 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10						
Rang ↕	Numéro de poste ↕	Commune ↕	Établissement ↕	Type de poste ↕	Nature de support ↕	
1	30589	BELGENTIER				se élémentaire
1	30591	BORMES LES MIMOSAS				se élémentaire
3	30608	CARQUEIRANNE				se élémentaire
4	30609	CARQUEIRANNE				se élémentaire
5	30619	COLLOBRIERES				se élémentaire
6	30622	LA CRAU	(0830567R)			Enseignant classe élémentaire
7	30623	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN AICARD (0831191U)	E		Enseignant classe élémentaire
8	30624	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN GIONO (0831202F)	E		Enseignant classe élémentaire
9	30625	LA CRAU	ECOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL (0831524F)	E		Enseignant classe élémentaire

Confirmation

Vous allez modifier l'ordre des postes du groupe.

La modification d'un ordre de poste entraînera la renumérotation automatique des autres rangs de postes.

Par exemple:

-Vous remplacez l'ordre 6 par 2 : alors les postes 2 à 5 seront incrémentés d'un rang.

-Vous remplacez l'ordre 2 par 6 : alors les postes 3 à 6 seront décrémentés d'un rang.

Êtes-vous sûr de vouloir continuer ?

✓ Valider

✗ Annuler

L'enregistrement du vœu au sein d'un groupe par ordre de préférence

4 Votre action sera confirmée par ce message.

L'ordre des postes de ce groupe a été modifié.

5 Vous pourrez constater la modification des rangs

Liste des postes dans le groupe
Vous pouvez changer l'ordre d'un poste en cliquant sur son rang.

10 1 - 10 sur 108 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10									
Rang	Numéro de poste	Commune	Établissement	Type de poste	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Nb de postes vacants	Nb de postes susceptibles d'être vacants	Nb de postes inaccessibles
1	30591	BORMES LES MIMOSAS	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MOULIN (0831149Y)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	1	11	0
2	30589	BELGENTIER	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ECOLE PRIMAIRE DES TANNERIES (0830626E)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	3	0
3	30608	CARQUEIRANNE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES FERRY (0830652H)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	6	0
4	30609	CARQUEIRANNE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MARCEL PAGNOL (0830653J)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	7	0
5	30619	COLLOBRIERES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DOCTEUR VARENNE (0830944A)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	3	0
6	30622	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES FERRY (0830567R)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	9	0
7	30623	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN AICARD (0831191U)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	9	0
8	30624	LA CRAU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN GIONO (0831202F)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	1	13	0
9	30625	LA CRAU	ECOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL (0831524F)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	0	5	0
10	30627	CUERS	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN JAURES 1 (0830570U)	E	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	1	8	0

Enregistrer l'ordre des postes du groupe

Retour à la liste des vœux

Lier une demande de vœu

1

Pour lier votre vœu, cliquez sur « lier votre demande ».

Se déconnecter

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de notifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le : 06/12/2021 à 10 h 10.
 Dernière mise à jour le : 06/12/2021 à 10 h 51.
 État de la demande : Valide

Supprimer votre demande

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

 Lier votre demande

Vœux composant votre demande validée

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Sp
☐	▲ 1 ▼	Établissement	9743	Ecole Primaire Publique (S9268 Abancourt)		Enseignant classe élémentaire	Sp
☐	▲ 2 ▼	Groupe	614	Toutes natures - ABANCOURT	AC ⓘ		Sa
☐	▲ 3 ▼	Groupe	412	ECEL - G0000 - 01	A		
☐	▲ 4 ▼	Groupe	1195	(ENS - 008) Enseigns - RBX TCG	A MOB		
☐	▲ 5 ▼	Groupe	1198	(ENS - 009) Enseigns - VALENCIENN	A MOB		

Lier une demande de vœu

Voici la confirmation de votre liaison de vœu

Mouvement 1D

Non sécurisé | qi1-mv1-web01.mvt1d.prj.in.phm.education.gouv.fr/mvt1d/jsf/agent/candidature/liaison-voeux.xhtml

Mouvement intra-départemental NORD
Liaison d'un vœu

mail.arena@xxx
PROFESSEUR DES
ÉCOLES HORS CLASSE
Se déconnecter

Circulaire
départementale

Dossier

Postes mis au
mouvement

Demande de mutation

Éléments de
bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande
de mutation

Fiche de synthèse

ATTENTION, votre demande de liaison ne pourra être prise en compte que si elle porte sur un ou des vœux établissement.

Cet écran vous permet de lier le vœu que vous avez sélectionné avec un vœu de l'agent avec lequel vous avez lié votre demande. Attention cependant :

- Comme pour la liaison de votre demande, il est nécessaire que l'agent avec lequel vous avez lié votre demande lie également son vœu avec votre vœu, sans quoi la liaison ne sera pas prise en compte.
- Aucun contrôle ne sera effectué sur l'existence du vœu dont vous indiquerez le rang chez l'agent avec lequel vous avez lié votre demande.
- Puisque la liaison des vœux est effectuée via le rang, soyez vigilants : si vous changez le rang de vos vœux, n'oubliez pas de prévenir l'agent avec lequel vous avez lié votre demande afin qu'il mette à jour son vœu.

Votre demande a été liée le 6 décembre 2021 avec

Numen	
Nom usuel	
Nom de naissance	
Prénom	
Date de naissance	

Vous souhaitez lier votre vœu formulé sur le poste n°9743

Rang du vœu avec lequel vous souhaitez lier votre vœu

3

Valider la liaison

Saisie d'une demande de bonification

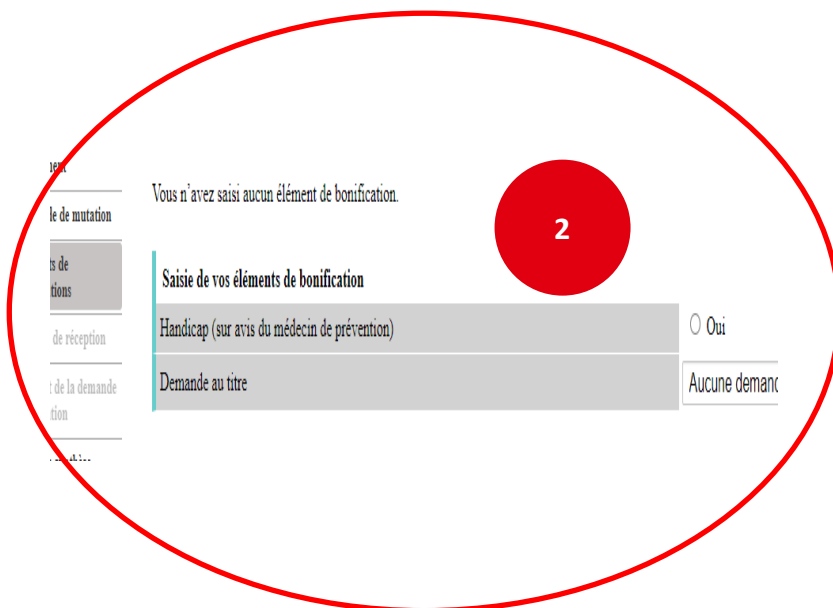
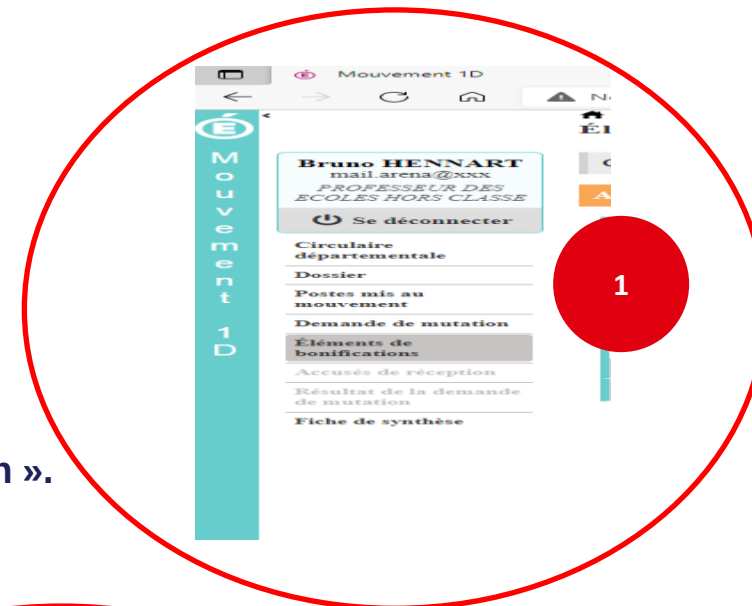
Une bonification permet notamment de demander des points au titre des situations suivantes :

- **demande au titre du rapprochement de conjoint ;**
- **demande au titre de l'autorité parentale conjointe ;**
- **demande au titre d'une situation de handicap.**

Les demandes seront instruites sur la base des justificatifs requis et fournis.

Saisie d'une demande de bonification

- 1 Cliquez sur « Éléments de bonifications ».
- 2 Aller dans « Saisie de vos éléments de bonification ».
- 3 Sélectionnez oui ou non dans « handicap sur avis du médecin de prévention ».



Saisie d'une demande de bonification

4 Sélectionnez votre demande au titre dans la liste déroulante.



Mouvement 1D

mail.arena@xxx

PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE

Se déconnecter

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Mouvement intra-départemental NORD

Éléments de bonification

Cet écran vous permet de créer, modifier et/ou supprimer votre demande de bonifications.

Attention ! Vous devez vous assurer que la (les) bonification(s) que vous demandez est (sont) bien prise(s) en compte dans le barème départemental.

Bonification au titre du caractère répété de la demande

Vous ne pouvez pas bénéficier de la bonification au titre du caractère répété de la demande car votre vœu de 1er rang saisi lors de la campagne précédente ne portait pas sur un établissement (vœu précédent)

Éléments de bonification saisis

Vous n'avez saisi aucun élément de bonification.

Saisie de vos éléments de bonification

Handicap (sur avis du médecin de prévention)
☐ Oui
☒ Non

Demande au titre

Aucune demande supplémentaire

Aucune demande supplémentaire

Autorité parentale conjointe (APC)

Parent isolé (PI)

Rapprochement de conjoint (RC)

DGRH - Semrirh

27

03/02/2025

Sélection d'une commune d'exercice du conjoint

5

Vous pouvez sélectionner ou saisir une information (commune, nombre d'enfants, années de séparation) selon la bonification demandée.



Mouvement 1D

Non sécurisé | qi1-mv1-web01.mvt1d.prj.in.phm.education.gouv.fr/mvt1d/jsf/agent/bonifications/elements-bonifications.xhtml

Mouvement intra-départemental NORD

Éléments de bonification

Cet écran vous permet de créer, modifier et/ou supprimer votre demande de bonifications.

Attention ! Vous devez vous assurer que la (les) bonification(s) que vous demandez est (sont) bien prise(s) en compte dans le barème départemental.

Bonification au titre du caractère répété de la demande

Vous ne pouvez pas bénéficier de la bonification au titre du caractère répété de la demande car votre vœu de 1er rang saisi lors de la campagne précédente ne portait pas sur un établissement

Éléments de bonification saisis

Vous n'avez saisi aucun élément de bonification.

Saisie de vos éléments de bonification

Handicap (sur avis du médecin de prévention)

Demande au titre

Commune d'exercice professionnel du conjoint

Nombre d'enfants de 18 ans ou moins à charge au 01/09/2022

Nombre d'années scolaires de séparation effective au 01/09/2022

☐ Oui ☒ Non

Rapprochement de conjoint (RC)

Choisir la commune

059001 - ABANCOURT

059002 - ABSCON

059003 - AIBES

059004 - AIX

059005 - ALLENES LES MARAIS

059006 - AMFROIPRET

059007 - ANHIERS

059008 - ANICHE

059010 - ANNEUX

059011 - ANNOEULLIN

059012 - ANOR

059013 - ANSTAING

059014 - ANZIN

059015 - ARLEUX

059016 - ARMBOUTS CAPPEL

059017 - ARMENTIERES

059018 - ARNEKE

059019 - ARTRES

059021 - ASSEVENT

Le récapitulatif de votre demande de bonification

6

Une fois validées, vous avez accès au récapitulatif des informations saisies au titre de la demande de bonification [...].

m
e
n
t

1
D

Circulaire
départementale

Dossier

Postes mis au
mouvement

Demande de mutation

Éléments de
bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande
de mutation

Fiche de synthèse

Bonification au titre du caractère répété de la demande

Vous ne pouvez pas bénéficier de la bonification au titre du caractère répété de la demande car votre vœu de 1er rang saisi lors de la campagne précédente ne portait pas sur un établissement (vœu précis) ou vous n'avez pas fait de vœux l'année dernière.

Éléments de bonification saisis

Handicap (sur avis du médecin de prévention)	Non
Demande au titre	Rapprochement de conjoint (RC)
Commune d'exercice professionnel du conjoint	59001 - ABANCOURT
Nombre d'enfants de 18 ans ou moins à charge au 01/09/2022	1
Nombre d'années scolaires de séparation effective au 01/09/2022	1

Supprimer mes éléments de bonification

Modification de vos éléments de bonification

Handicap (sur avis du médecin de prévention)	☐ Oui ☒ Non
Demande au titre	Rapprochement de conjoint (RC)
Commune d'exercice professionnel du conjoint	059001 - ABANCOURT
Nombre d'enfants de 18 ans ou moins à charge au 01/09/2022	1
Nombre d'années scolaires de séparation effective au 01/09/2022	1

Valider

6

Cas particulier d'un candidat demandant son propre poste via un vœu précis

Depuis la campagne 2023 :

Si vous vous portez candidat(e) sur votre propre poste, vous aurez un message d'alerte vous indiquant :

« Attention, vous avez formulé un vœu sur le poste que vous occupez à titre définitif. Si vous n'êtes pas en mesure de carte scolaire, nous vous invitons à retirer ce vœu car le mouvement ne pourra pas prendre en compte ce vœu ni les suivants. »

Ce message est destiné à vous inviter à ne pas vous porter candidat(e) sur votre propre poste, sauf si vous êtes concerné(e) par une mesure de carte scolaire.

Exemple : Vous êtes, affecté(e) à titre définitif sur un poste d'enseignant en classe élémentaire dans l'école Victor Hugo à Colombes.



Mouvement

1D

Se déconnecter

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusé de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Mouvement intra-départemental HAUTS-DE-SEINE

Demande de mutation validée

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le : 19/07/2022 à 07 h 48.

Dernière mise à jour le : 19/07/2022 à 09 h 56.

État de la demande : Valide

Supprimer votre demande

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

Lier votre demande

Vœux composant votre demande validée

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Liaison du vœu
☐	▲ 1 ▼	Établissement	65275	École Élémentaire Publique Jacques Ducour A (92000 Nanterre)		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	Non		Lier un vœu nécessite de lier votre demande
☐	! ▲ 2 ▼	Groupe 	21296	TOUTES NATURES - BASSIN DE NANTERRE	A							
☐	! ▲ 3 ▼	Groupe 	21130	Toutes natures - CHAVILLE	AC 							

Ajouter un vœu

Supprimer la sélection

Réordonner les postes du groupe

1

Vous ajoutez un vœu à une première saisie initiale.

DGRH - Semrirh

31

03/02/2025

2

Vous recherchez un poste via la « recherche guidée ».
Ici, tout poste situé dans la commune de Colombes.

Mouvement 1 D

Mouvement intra-départemental HAUTS-DE-SEINE
Recherche des postes au mouvement

Se déconnecter

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Recherche des postes au mouvement

Type de poste: Tous les postes

Nature de support: Tous types de nature de supports

Spécialité: Toutes les spécialités

Circonscription: Sélectionner une circonscription

Commune: 992025 - COLOMBES

École / Établissement: Tous les établissements de la commune

Pour rechercher un poste, vous devez renseigner au moins une circonscription ou une commune

Rechercher les postes

OU

Recherche des groupes de postes au mouvement

Type de groupe: ☒ Tous ☐ Associé commune ☐ Autre

Commune de référence: 992002 - ANTONY

Groupe Mobilité Obligatoire: ☒ Indifférent ☐ Oui ☐ Non

Les groupes comportant :

Poste N° :

Nature de support: Tous types de nature de supports

Spécialité: Toutes les spécialités

Rechercher les groupes

Mouvement intra-départemental HAUTS-DE-SEINE
Recherche des postes vacants ou susceptibles d'être vacants

Recherche guidée des postes

Type de poste	Tous les postes
Nature de support	Tous types de nature de supports
Spécialité	Toutes les spécialités
Circonscription	Sélectionner une circonscription
Commune	092025 - COLOMBES
École / Établissement	Tous les établissements de la commune

Tableau des postes

Numéro du poste	Commune	Libellé du poste	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quantité	Poste entier ou fractionné	Nb de postes vacants	Nb de postes susceptibles d'être vacants	Nb de postes inaccessibles
591	COLOMBES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE VICTOR HUGO (0921611B)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	0	22	0

3 L'application affiche alors une famille de postes située dans la commune de Colombes.

4 Les informations relatives à la famille de postes proposées sont visibles dans le pavé supérieur.

5

Dès l'écran récapitulatif des caractéristiques du poste demandé, le message ci-dessous s'affichera si votre vœu porte sur le poste que vous occupez à titre définitif.

Mouvement intra-départemental HAUTS-DE-SEINE
Ajouter un vœu

Attention, vous avez formulé un vœu sur le poste que vous occupez à titre définitif. Si vous n'êtes pas en mesure de carte scolaire, nous vous invitons à retirer ce vœu car le mouvement ne pourra pas prendre en compte ce vœu ni les suivants.

Vous avez sélectionné le poste suivant :

N° du poste	64691
Libellé du poste	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE VICTOR HUGO (092025 COLOMBES)
Nature	Enseignant classe élémentaire
Spécialité	Sans spécialité
Quotité	100 %
Poste entier ou fractionné	Entier
Nombre de postes vacants	0
Nombre de postes susceptibles d'être vacants	22
Nombre de postes inaccessibles	0
Commentaire sur le poste	-

Formuler un vœu sur ce poste

Dans l'unique cas où vous êtes concerné(e) par une mesure de carte scolaire,
vous ne devez pas tenir compte de ce message.

Si vous n'êtes pas concerné(e) par une mesure de carte scolaire, vous devez
tenir compte du message et retirer le vœu qui porte sur votre propre poste.

6

Ce message sera affiché sur les différents écrans de l'application et sur l'écran récapitulatif de la saisie des vœux.

Mouvement

1 D

Se déconnecter

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultats des demandes de mutation

Fiche de synthèse

Mouvement intra-départemental HAUTS-DE-SEINE

Demande de mutation validée

Votre vœu a été enregistré avec succès.

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le : 19/07/2022 à 07 h 48.
 Dernière mise à jour le : 19/07/2022 à 11 h 02.
 État de la demande : Valide

Supprimer votre demande

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

Lier votre demande

Vœux composant votre demande validée

Attention, vous avez formulé un vœu sur le poste que vous occupez à titre définitif. Si vous n'êtes pas en mesure de carte scolaire, nous vous invitons à retirer ce vœu car le mouvement ne pourra pas prendre en compte ce vœu ni les suivants.

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Liaison du vœu
☐	▲ 1 ▼	Établissement	65275	Ecole Elementaire Publique Jacques Decour A (92000 Nanterre)		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	Non	-	Lier un vœu nécessite de lier votre demande
☐	▲ 2 ▼	Groupe	21296	TOUTES NATURES - BASSIN DE NANTERRE	A							
☐	▲ 3 ▼	Groupe	21130	Toutes natures - CHAVILLE	AC							
☐	▲ 4 ▼	Établissement	64691	Ecole Elementaire Publique Victor Hugo (92700 Colombes)		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100 %	Entier	Non	-	Lier un vœu nécessite de lier votre demande

DGRH - Semrirh

35

03/02/2025

7

Le message sera également visible sur la fiche de synthèse.

Éditée le : 19/07/2022 à 11:05

Fiche de Synthèse À titre indicatif

Nom, Prénom : _____
Date de naissance : _____
Votre demande a été enregistrée le : 19/07/2022 à 07 h 48
Dernière mise à jour le : 19/07/2022 à 11 h 02
Etat de la demande : Valide
Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

Voeux

Attention, vous avez formulé un vœu sur le poste que vous occupez à titre définitif. Si vous n'êtes pas en mesure de carte scolaire, nous vous invitons à retirer ce vœu car le mouvement ne pourra pas prendre en compte ce vœu ni les suivants.

Rang	Type de vœu (Type de groupe)	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb classes Nb classes spécialisées	Quotité	Entier /Fractionné	Rang lié
1	Établissement	65275	École Élémentaire Publique Jacques Decour A (92000 Nanterre)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100%	Entier	
 2	Groupe (A) *	21296	TOUTES NATURES - BASSIN DE NANTERRE					
 3	Groupe (AC) *	21130	Toutes natures - CHAVILLE (92022 Chaville)					
4	Établissement	64691	École Élémentaire Publique Victor Hugo (92700 Colombes)	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	100%	Entier	

* : Ce groupe n'a pas fait l'objet de réordonnement de votre part.
 : Ce vœu porte sur un poste ou un groupe qui n'est plus mis au mouvement.
 : Ce vœu porte sur un groupe comportant au moins un poste qui n'est plus mis au mouvement.

Page : 1

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département YVELINES

Mouvement des professeurs des écoles et instituteurs - année 2022 - 2023

Accusé de réception

.....*Votre situation administrative.*.....

Grade :
Professeur des écoles de classe normale

Titres :
2017 - Certificat d'aptitude au professorat des écoles

Affectation actuelle :
Affectation à titre définitif
Titulaire remplaçant

Établissement d'exercice :
Ecole elementaire publique Edme Fremy Versailles

Circonscription :
(0783224F) IEN VERSAILLES

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

.....*Les éléments constitutifs de votre demande de bonification*.....

Vous n'avez saisi aucun élément de bonification.

.....*Liste des vœux émis par*.....

Attention, vous avez formulé un vœu sur le poste que vous occupez à titre définitif. Si vous n'êtes pas en mesure de carte scolaire, nous vous invitons à retirer ce vœu car le mouvement ne pourra pas prendre en compte ce vœu ni les suivants.

Rang	Type de vœu (Type de groupe)	Numéro du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Circonscription	Rang vœu lié
1	Établissement	101105	Ecole elementaire publique Guernes	Directeur d'école	Direction 5 classes	IEN - Mantes la ville	
2	Établissement	100638	Ecole elementaire publique Edme fremy Versailles	Titulaire remplaçant	Sans spécialité	IEN - Versailles	

ACCUSE DE RÉCEPTION INITIAL

* : Ce groupe n'a pas fait l'objet de réordonnancement de votre part.

Éditée le : 19/07/2022 à 11:12
Page : 1

Cas particulier d'un candidat saisissant un vœu groupe dans lequel figure son propre poste

Attention :

Si vous saisissez un vœu groupe dans lequel se trouve votre poste, vous n'aurez pas de message d'alerte. Point d'attention : votre vœu groupe sera tout de même pris en compte.

Lorsque MVT1D traitera ce vœu groupe, il ne tiendra pas compte **de votre poste** toutefois il traitera tous les autres postes du groupe dont les suivants, le cas échéant.

Aussi, vous avez deux possibilités :

- soit vous ne saisissez pas de vœu groupe où figure votre poste ;
- soit vous saisissez un vœu groupe où figure votre poste en sachant que MVT1D ne le prendra pas en compte mais qu'il prendra en compte les postes éventuellement classés après le vôtre.

Mouvement intradépartemental 2026 - Vœux groupe géographique



Liste des secteurs géographiques

ZONE 1

VILLE SECTEUR COLLEGE	NOM SECTEUR COLLEGE	INSEE	COMMUNES	CIRCONSCRIPTION IEN
ANIZY LE GRAND	LOUIS SANDRAS	02018	ANIZY-LE-GRAND	LAON
ANIZY LE GRAND	LOUIS SANDRAS	02108	BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAVIN	LAON
ANIZY LE GRAND	LOUIS SANDRAS	02111	BRANCOURT-EN-LAONNOIS	LAON
ANIZY LE GRAND	LOUIS SANDRAS	02153	CESSIERES-SUZY	LAON
ANIZY LE GRAND	LOUIS SANDRAS	02174	CHAVIGNON	LAON
ANIZY LE GRAND	LOUIS SANDRAS	02478	MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES	LAON
ANIZY LE GRAND	LOUIS SANDRAS	02602	PINON	LAON
ANIZY LE GRAND	LOUIS SANDRAS	02619	PREMONTRE	LAON
ANIZY LE GRAND	LOUIS SANDRAS	02661	ROYAUCOURT-ET-CHAILVET	LAON
ANIZY LE GRAND	LOUIS SANDRAS	02755	URCEL	LAON
ANIZY LE GRAND	LOUIS SANDRAS	02768	VAUXAILLON	LAON
CORBENY	LEOPOLD SENGHOR	02058	BEAURIEUX	LAONNOIS
CORBENY	LEOPOLD SENGHOR	02073	BERRY-AU-BAC	LAONNOIS
CORBENY	LEOPOLD SENGHOR	02158	CHAMOUILLE	LAONNOIS
CORBENY	LEOPOLD SENGHOR	02215	CORBENY	LAONNOIS
CORBENY	LEOPOLD SENGHOR	02613	PONTAVERT	LAONNOIS
CORBENY	LEOPOLD SENGHOR	02656	ROUCY	LAONNOIS
LAON	CHARLEMAGNE	02028	ATHIES-SOUS-LAON	LAON
LAON	CHARLEMAGNE	02128	BRUYERES-ET-MONTBERAULT	LAON
LAON	CHARLEMAGNE	02282	EPPE	LAON
LAON	Charlemagne - Les Frères le Nain - Jean Mermoz	02408	LAON	LAON
LAON	JEAN MERMOZ	02191	CHIVY-LES-ETOUVELLES	LAON
LAON	JEAN MERMOZ	02238	CREPY	LAON
LAON	JEAN MERMOZ	02329	FOURDRAIN	LAON
LAON	JEAN MERMOZ	02497	MONS-EN-LAONNOIS	LAON
LAON	JEAN MERMOZ	02621	PRESLES-ET-THIERNY	LAON
LAON	JEAN MERMOZ	02821	VIVAISE	LAON
LAON	LES FRERES LE NAIN	02037	AULNOIS-SOUS-LAON	LAON
LAON	LES FRERES LE NAIN	02157	CHAMBRY	LAON
LAON	LES FRERES LE NAIN	02309	FESTIEUX	LAON

ZONE 2

VILLE SECTEUR COLLEGE	NOM SECTEUR COLLEGE	INSEE	COMMUNES	CIRCONSCRIPTION IEN
NEUILLY SAINT FRONT	JOSEPH BOURY	02185	CHEZY-EN-ORXOIS	VILLERS-COTTERETS
NEUILLY SAINT FRONT	JOSEPH BOURY	02258	DAMMARD	VILLERS-COTTERETS
NEUILLY SAINT FRONT	JOSEPH BOURY	02339	GANDELU	VILLERS-COTTERETS
NEUILLY SAINT FRONT	JOSEPH BOURY	02512	MONTIGNY-L'ALLIER	VILLERS-COTTERETS
NEUILLY SAINT FRONT	JOSEPH BOURY	02543	NEUILLY-SAINT-FRONT	VILLERS-COTTERETS
NEUILLY SAINT FRONT	JOSEPH BOURY	02580	OULCHY-LE-CHATEAU	VILLERS-COTTERETS
VILLERS COTTERETS	FRANCOIS 1er	02259	DAMPLEUX	VILLERS-COTTERETS
VILLERS COTTERETS	FRANCOIS 1er	02307	LA FERTE-MILON	VILLERS-COTTERETS
VILLERS COTTERETS	MAX DUSSUCHAL	02368	HARAMONT	VILLERS-COTTERETS
VILLERS COTTERETS	MAX DUSSUCHAL	02410	LARGNY-SUR-AUTOMNE	VILLERS-COTTERETS
VILLERS COTTERETS	MAX DUSSUCHAL	02628	PUISEUX-EN-RETZ	VILLERS-COTTERETS
VILLERS COTTERETS	MAX DUSSUCHAL	02644	RETHEUIL	VILLERS-COTTERETS
VILLERS COTTERETS	MAX DUSSUCHAL	02734	TAILLEFONTAINE	VILLERS-COTTERETS
VILLERS COTTERETS	MAX DUSSUCHAL	02822	VIVIERES	VILLERS-COTTERETS
VILLERS COTTERETS	MAX DUSSUCHAL - FRANCOIS 1er	02810	VILLERS-COTTERETS	VILLERS-COTTERETS

Liste des secteurs géographiques

ZONE 3

VILLE SECTEUR COLLEGE	NOM SECTEUR COLLEGE	INSEE	COMMUNES	CIRCONSCRIPTION IEN
BEAUREVOIR	JOSQUIN DES PRES	02057	BEAUREVOIR	SAINT-QUENTIN NORD
BEAUREVOIR	JOSQUIN DES PRES	02065	BELLICOURT	SAINT-QUENTIN NORD
BEAUREVOIR	JOSQUIN DES PRES	02291	ESTREES	SAINT-QUENTIN NORD
BEAUREVOIR	JOSQUIN DES PRES	02352	GOUY	SAINT-QUENTIN NORD
BEAUREVOIR	JOSQUIN DES PRES	02370	HARGICOURT	SAINT-QUENTIN NORD
BEAUREVOIR	JOSQUIN DES PRES	02539	NAUROY	SAINT-QUENTIN NORD
BEAUREVOIR	JOSQUIN DES PRES	02776	VENDHUILE	SAINT-QUENTIN NORD
FLAVY LE MARTEL	JACQUES PREVERT	02025	ARTEMPS	CHAUNY
FLAVY LE MARTEL	JACQUES PREVERT	02199	CLASTRES	CHAUNY
FLAVY LE MARTEL	JACQUES PREVERT	02246	CUGNY	CHAUNY
FLAVY LE MARTEL	JACQUES PREVERT	02315	FLAVY-LE-MARTEL	CHAUNY
FLAVY LE MARTEL	JACQUES PREVERT	02336	FRIERES-FAILLOUEL	CHAUNY
FLAVY LE MARTEL	JACQUES PREVERT	02367	HAPPENCOURT	CHAUNY
FLAVY LE MARTEL	JACQUES PREVERT	02397	JUSSY	CHAUNY
FLAVY LE MARTEL	JACQUES PREVERT	02546	LA NEUVILLE-EN-BEINE	CHAUNY
FLAVY LE MARTEL	JACQUES PREVERT	02504	MONTESCOURT-LIZEROLLES	CHAUNY
FLAVY LE MARTEL	JACQUES PREVERT	02694	SAINT-SIMON	CHAUNY
FLAVY LE MARTEL	JACQUES PREVERT	02710	SERAUCOURT-LE-GRAND	CHAUNY
FRESNOY LE GRAND	VILLARD DE HONNECOURT	02288	ESSIGNY-LE-PETIT	SAINT-QUENTIN NORD
FRESNOY LE GRAND	VILLARD DE HONNECOURT	02293	ETAVES-ET-BOCQUIAUX	SAINT-QUENTIN NORD
FRESNOY LE GRAND	VILLARD DE HONNECOURT	02319	FONSOMME	SAINT-QUENTIN NORD
FRESNOY LE GRAND	VILLARD DE HONNECOURT	02334	FRESNOY-LE-GRAND	SAINT-QUENTIN NORD
FRESNOY LE GRAND	VILLARD DE HONNECOURT	02426	LEVERGIES	SAINT-QUENTIN NORD
FRESNOY LE GRAND	VILLARD DE HONNECOURT	02500	MONTBREHAIN	SAINT-QUENTIN NORD
GAUCHY	PAUL ELUARD	02340	GAUCHY	SAINT-QUENTIN
GAUCHY	PAUL ELUARD	02359	GRUGIES	SAINT-QUENTIN
HAM	VICTOR HUGO	02815	VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	CHAUNY
HARLY	ANNE FRANK	02371	HARLY	SAINT-QUENTIN NORD
HARLY	ANNE FRANK	02383	HOMBLIERES	SAINT-QUENTIN NORD
HARLY	ANNE FRANK	02374	LE HAUCOURT	SAINT-QUENTIN NORD
HARLY	ANNE FRANK	02420	LESDINS	SAINT-QUENTIN NORD
HARLY	ANNE FRANK	02525	MORCOURT	SAINT-QUENTIN NORD
HARLY	ANNE FRANK	02571	OMISSY	SAINT-QUENTIN NORD
MOY DE L' AISNE	S. DEUTSH DE LA MEURTHE	02009	ALAINCOURT	TERGNIER
MOY DE L' AISNE	S. DEUTSH DE LA MEURTHE	02123	BRISSAY-CHOIGNY	TERGNIER
MOY DE L' AISNE	S. DEUTSH DE LA MEURTHE	02124	BRISSY-HAMEGICOURT	TERGNIER
MOY DE L' AISNE	S. DEUTSH DE LA MEURTHE	02287	ESSIGNY-LE-GRAND	TERGNIER
MOY DE L' AISNE	S. DEUTSH DE LA MEURTHE	02387	ITANCOURT	TERGNIER
MOY DE L' AISNE	S. DEUTSH DE LA MEURTHE	02483	MEZIERES-SUR-OISE	TERGNIER
MOY DE L' AISNE	S. DEUTSH DE LA MEURTHE	02532	MOY-DE-L' AISNE	TERGNIER
MOY DE L' AISNE	S. DEUTSH DE LA MEURTHE	02756	URVILLERS	TERGNIER
MOY DE L' AISNE	S. DEUTSH DE LA MEURTHE	02775	VENDEUIL	TERGNIER
SAINT QUENTIN	M. LEFEVRE - H. MARTIN - MONTAIGNE - G. HANOTAUX - J. MOULIN - LA RAMEE	02691	SAINT-QUENTIN	SAINT-QUENTIN ET SAINT-QUENTIN NORD
SAINT QUENTIN	GABRIEL HANOTAUX	02303	FAYET	SAINT-QUENTIN NORD
SAINT QUENTIN	GABRIEL HANOTAUX	02355	GRICOURT	SAINT-QUENTIN NORD
VERMAND	MARCEL PAGNOL	02296	ETREILLERS	SAINT-QUENTIN NORD
VERMAND	MARCEL PAGNOL	02330	FRANCILLY-SELENCY	SAINT-QUENTIN NORD
VERMAND	MARCEL PAGNOL	02382	HOLNON	SAINT-QUENTIN NORD
VERMAND	MARCEL PAGNOL	02702	SAVY	SAINT-QUENTIN NORD
VERMAND	MARCEL PAGNOL	02785	VERMAND	SAINT-QUENTIN NORD

Liste des secteurs géographiques

ZONE 4

VILLE SECTEUR COLLEGE	NOM SECTEUR COLLEGE	INSEE	COMMUNES	CIRCONSCRIPTION IEN
BELLEU	JEAN MERMOZ	02064	BELLEU	SOISSONNAIS
BELLEU	JEAN MERMOZ	02564	BERNOY-LE-CHÂTEAU	SOISSONNAIS
BELLEU	JEAN MERMOZ	02154	CHACRISE	SOISSONNAIS
BELLEU	JEAN MERMOZ	02226	COURMELLES	SOISSONNAIS
BELLEU	JEAN MERMOZ	02372	HARTENNES-ET-TAUX	SOISSONNAIS
BELLEU	JEAN MERMOZ	02706	SEPTMONTS	SOISSONNAIS
BELLEU	JEAN MERMOZ	02770	VAUXBUIN	SOISSONNAIS
BRAINE	PIERRE ET MARIE CURIE	02110	BRAINE	SOISSONNAIS
BRAINE	PIERRE ET MARIE CURIE	02167	CHASSEMY	SOISSONNAIS
BRAINE	PIERRE ET MARIE CURIE	02195	CIRY-SALSOGNE	SOISSONNAIS
BRAINE	PIERRE ET MARIE CURIE	02224	COURCELLES-SUR-VESLES	SOISSONNAIS
BRAINE	PIERRE ET MARIE CURIE	02520	MONT-NOTRE-DAME	SOISSONNAIS
BRAINE	PIERRE ET MARIE CURIE	02581	PAARS	SOISSONNAIS
BRAINE	PIERRE ET MARIE CURIE	02714	SERMOISE	SOISSONNAIS
BRAINE	PIERRE ET MARIE CURIE	02763	VASSENY	SOISSONNAIS
BRAINE	PIERRE ET MARIE CURIE	02054	BAZOUCHES-ET-ST-THIBAUT	SOISSONNAIS
BRAINE	PIERRE ET MARIE CURIE	02439	LES SEPTVALLONS	SOISSONNAIS
FERE EN TARDENOIS	ANNE DE MONTMORENCY	02083	BEUVARDES	VILLERS-COTTERETS
FERE EN TARDENOIS	ANNE DE MONTMORENCY	02203	COINCY	VILLERS-COTTERETS
FERE EN TARDENOIS	ANNE DE MONTMORENCY	02220	COULONGES-COHAN	VILLERS-COTTERETS
FERE EN TARDENOIS	ANNE DE MONTMORENCY	02305	FERE-EN-TARDENOIS	VILLERS-COTTERETS
FERE EN TARDENOIS	ANNE DE MONTMORENCY	02816	VILLERS-SUR-FERE	VILLERS-COTTERETS
SOISSONS	LA MARTINE	02477	MERCIN-ET-VAUX	SOISSONS
SOISSONS	LA MARTINE	02598	PERNANT	SOISSONS
SOISSONS	LA MARTINE - G. PHILIPPE - SAINT-JUST	02722	SOISSONS	SOISSONS
VAILLY SUR AISNE	ALAN SEEGER	02106	BOURG-ET-COMIN	SOISSONNAIS
VAILLY SUR AISNE	ALAN SEEGER	02176	CHAVONNE	SOISSONNAIS
VAILLY SUR AISNE	ALAN SEEGER	02620	PRESLES-ET-BOVES	SOISSONNAIS
VAILLY SUR AISNE	ALAN SEEGER	02730	SOUPIR	SOISSONNAIS
VAILLY SUR AISNE	ALAN SEEGER	02758	VAILLY-SUR-AISNE	SOISSONNAIS
VILLENEUVE ST GERMAIN	LOUISE MICHEL	02003	ACY	SOISSONNAIS
VILLENEUVE ST GERMAIN	LOUISE MICHEL	02089	BILLY-SUR-AISNE	SOISSONNAIS
VILLENEUVE ST GERMAIN	LOUISE MICHEL	02131	BUCY-LE-LONG	SOISSONNAIS
VILLENEUVE ST GERMAIN	LOUISE MICHEL	02190	CHIVRES-VAL	SOISSONNAIS
VILLENEUVE ST GERMAIN	LOUISE MICHEL	02487	MISSY-SUR-AISNE	SOISSONNAIS
VILLENEUVE ST GERMAIN	LOUISE MICHEL	02780	VENIZEL	SOISSONNAIS
VILLENEUVE ST GERMAIN	LOUISE MICHEL	02805	VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN	SOISSONNAIS

Liste des secteurs géographiques

ZONE 5

VILLE SECTEUR COLLEGE	NOM SECTEUR COLLEGE	INSEE	COMMUNES	CIRCONSCRIPTION IEN
CHARLY SUR MARNE	FRANCOIS TRUFFAUT	02163	CHARLY SUR MARNE	CHÂTEAU-THIERRY
CHARLY SUR MARNE	FRANCOIS TRUFFAUT	02186	CHEZY-SUR-MARNE	CHÂTEAU-THIERRY
CHARLY SUR MARNE	FRANCOIS TRUFFAUT	02242	CROUTTES-SUR-MARNE	CHÂTEAU-THIERRY
CHARLY SUR MARNE	FRANCOIS TRUFFAUT	02268	DOMPTIN	CHÂTEAU-THIERRY
CHARLY SUR MARNE	FRANCOIS TRUFFAUT	02465	MARIGNY-EN-ORXOIS	CHÂTEAU-THIERRY
CHARLY SUR MARNE	FRANCOIS TRUFFAUT	02521	MONTREUIL-AUX-LIONS	CHÂTEAU-THIERRY
CHARLY SUR MARNE	FRANCOIS TRUFFAUT	02555	NOGENT-L'ARTAUD	CHÂTEAU-THIERRY
CHARLY SUR MARNE	FRANCOIS TRUFFAUT	02596	PAVANT	CHÂTEAU-THIERRY
CHARLY SUR MARNE	FRANCOIS TRUFFAUT	02653	ROMENY-SUR-MARNE	CHÂTEAU-THIERRY
CHARLY SUR MARNE	FRANCOIS TRUFFAUT	02701	SAULCHERY	CHÂTEAU-THIERRY
CHARLY SUR MARNE	FRANCOIS TRUFFAUT	02818	VILLIERS-SAINT-DENIS	CHÂTEAU-THIERRY
CHÂTEAU-THIERRY	JEAN RACINE	02114	BRASLES	CHÂTEAU-THIERRY
CHÂTEAU-THIERRY	JEAN RACINE	02187	CHIERRY	CHÂTEAU-THIERRY
CHÂTEAU-THIERRY	JEAN RACINE	02292	ETAMPES-SUR-MARNE	CHÂTEAU-THIERRY
CHÂTEAU-THIERRY	JEAN RACINE	02328	FOSSOY	CHÂTEAU-THIERRY
CHÂTEAU-THIERRY	JEAN RACINE	02540	NESLES-LA-MONTAGNE	CHÂTEAU-THIERRY
CHÂTEAU-THIERRY	JEAN RACINE	02554	NOGENTEL	CHÂTEAU-THIERRY
CHÂTEAU-THIERRY	JEAN RACINE - JEAN ROSTAND	02168	CHATEAU-THIERRY	CHÂTEAU-THIERRY
CHÂTEAU-THIERRY	JEAN ROSTAND	02085	BEZU-SAINT-GERMAIN	CHÂTEAU-THIERRY
CHÂTEAU-THIERRY	JEAN ROSTAND	02279	EPAUX-BEZU	CHÂTEAU-THIERRY
CHÂTEAU-THIERRY	JEAN ROSTAND	02290	ESSOMES-SUR-MARNE	CHÂTEAU-THIERRY
CHÂTEAU-THIERRY	JEAN ROSTAND	02781	VERDILLY	CHÂTEAU-THIERRY
CONDE EN BRIE	GAY LUSSAC	02209	CONDE-EN-BRIE	CHÂTEAU-THIERRY
CONDE EN BRIE	GAY LUSSAC	02213	CONNIGIS	CHÂTEAU-THIERRY
CONDE EN BRIE	GAY LUSSAC	02228	COURTEMONT-VARENNES	CHÂTEAU-THIERRY
CONDE EN BRIE	GAY LUSSAC	02239	CREZANCY	CHÂTEAU-THIERRY
CONDE EN BRIE	GAY LUSSAC	02484	MEZY-MOULINS	CHÂTEAU-THIERRY
CONDE EN BRIE	GAY LUSSAC	02510	MONTHUREL	CHÂTEAU-THIERRY
CONDE EN BRIE	GAY LUSSAC	02524	MONT-SAINT-PERE	CHÂTEAU-THIERRY
CONDE EN BRIE	GAY LUSSAC	02677	SAINT-EUGENE	CHÂTEAU-THIERRY
DORMANS	CLAUDE-NICOLAS LEDOUX	02748	TRELOU-SUR-MARNE	CHÂTEAU-THIERRY
MONTMIRAIL	DE LA BRIE CHAMPENOISE	02798	VIELS-MAISONS	CHÂTEAU-THIERRY

Liste des secteurs géographiques

ZONE 6

VILLE SECTEUR COLLEGE	NOM SECTEUR COLLEGE	INSEE	COMMUNES	CIRCONSCRIPTION IEN
HIRSON	GEORGES COBAST	02130	BUCILLY	HIRSON
HIRSON	GEORGES COBAST	02134	BUIRE	HIRSON
HIRSON	GEORGES COBAST	02275	EFFRY	HIRSON
HIRSON	GEORGES COBAST	02381	HIRSON	HIRSON
HIRSON	GEORGES COBAST	02378	LA HERIE	HIRSON
HIRSON	GEORGES COBAST	02495	MONDREPUIS	HIRSON
HIRSON	GEORGES COBAST	02544	NEUVE-MAISON	HIRSON
HIRSON	GEORGES COBAST	02567	OHIS	HIRSON
HIRSON	GEORGES COBAST	02574	ORIGNY-EN-THERACHE	HIRSON
LA CAPELLE	PIERRE SELLIER	02833	WIMY	HIRSON
LA CAPELLE	PIERRE SELLIER	02135	BUIRONFOSSE	HIRSON
LA CAPELLE	PIERRE SELLIER	02295	ETREAUPONT	HIRSON
LA CAPELLE	PIERRE SELLIER	02141	LA CAPELLE	HIRSON
LA CAPELLE	PIERRE SELLIER	02312	LA FLAMENGRIE	HIRSON
LA CAPELLE	PIERRE SELLIER	02469	MARLY-GOMONT	HIRSON
ROZOY	JULES FERRY	02126	BRUNEHAMEL	HIRSON
ROZOY	JULES FERRY	02666	ROZOY-SUR-SERRE	HIRSON
SAINT MICHEL	CESAR SAVART	02020	ANY-MARTIN-RIEUX	HIRSON
SAINT MICHEL	CESAR SAVART	02031	AUBENTON	HIRSON
SAINT MICHEL	CESAR SAVART	02425	LEUZE	HIRSON
SAINT MICHEL	CESAR SAVART	02470	MARTIGNY	HIRSON
SAINT MICHEL	CESAR SAVART	02684	SAINT-MICHEL	HIRSON
SAINT MICHEL	CESAR SAVART	02831	WATIGNY	HIRSON
VERVINS	CONDORCET	02321	FONTAINE-LES-VERVINS	HIRSON
VERVINS	CONDORCET	02109	LA BOUTEILLE	HIRSON
VERVINS	CONDORCET	02759	LA VALLEE-AU-BLE	GUISE
VERVINS	CONDORCET	02404	LANDOUZY-LA-COUR	HIRSON
VERVINS	CONDORCET	02405	LANDOUZY-LA-VILLE	HIRSON
VERVINS	CONDORCET	02608	PLOMION	HIRSON
VERVINS	CONDORCET	02789	VERVINS	HIRSON

ZONE 7

VILLE SECTEUR COLLEGE	NOM SECTEUR COLLEGE	INSEE	COMMUNES	CIRCONSCRIPTION IEN
MONTCORNET	LE RUISSEAU	02133	BUCY-LES-PIERREPONT	LAONNOIS
MONTCORNET	LE RUISSEAU	02160	CHAUORSE	LAONNOIS
MONTCORNET	LE RUISSEAU	02264	DIZY-LE-GROS	LAONNOIS
MONTCORNET	LE RUISSEAU	02743	LE THUEL	LAONNOIS
MONTCORNET	LE RUISSEAU	02433	LISLET	LAONNOIS
MONTCORNET	LE RUISSEAU	02502	MONTCORNET	LAONNOIS
MONTCORNET	LE RUISSEAU	02519	MONTLOUE	LAONNOIS
SISSONNE	FROELICHER	02218	COUCY-LES-EPPES	LAONNOIS
SISSONNE	FROELICHER	02346	GIZY	LAONNOIS
SISSONNE	FROELICHER	02430	LIESSE-NOTRE-DAME	LAONNOIS
SISSONNE	FROELICHER	02472	MAUREGNY-EN-HAYE	LAONNOIS
SISSONNE	FROELICHER	02498	MONTAIGU	LAONNOIS
SISSONNE	FROELICHER	02553	NIZY-LE-COMTE	LAONNOIS
SISSONNE	FROELICHER	02676	ST-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT	LAONNOIS
SISSONNE	FROELICHER	02720	SISSONNE	LAONNOIS
VILLENEUVE-SUR-AISNE	ALEXANDRE DUMAS	02013	AMIFONTAINE	LAONNOIS
VILLENEUVE-SUR-AISNE	ALEXANDRE DUMAS	02211	CONDE-SUR-SUIPPE	LAONNOIS
VILLENEUVE-SUR-AISNE	ALEXANDRE DUMAS	02299	EVERGNICOURT	LAONNOIS
VILLENEUVE-SUR-AISNE	ALEXANDRE DUMAS	02399	JUVINCOURT-ET-DAMARY	LAONNOIS
VILLENEUVE-SUR-AISNE	ALEXANDRE DUMAS	02541	NEUFCHATEL-SUR-AISNE	LAONNOIS
VILLENEUVE-SUR-AISNE	ALEXANDRE DUMAS	02360	VILLENEUVE-SUR-AISNE	LAONNOIS

Liste des secteurs géographiques

ZONE 8

VILLE SECTEUR COLLEGE	NOM SECTEUR COLLEGE	INSEE	COMMUNES	CIRCONSCRIPTION IEN
BOHAIN EN VERMANDOIS	HENRI MATISSE	02095	BOHAIN-EN-VERMANDOIS	GUISE
BOHAIN EN VERMANDOIS	HENRI MATISSE	02112	BRANCOURT-LE-GRAND	GUISE
BOHAIN EN VERMANDOIS	HENRI MATISSE	02618	PREMONT	GUISE
BOHAIN EN VERMANDOIS	HENRI MATISSE	02703	SEBONCOURT	GUISE
GUISE	CAMILLE DESMOULINS	02035	AUDIGNY	GUISE
GUISE	CAMILLE DESMOULINS	02070	BERNOT	GUISE
GUISE	CAMILLE DESMOULINS	02313	FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN	GUISE
GUISE	CAMILLE DESMOULINS	02361	GUISE	GUISE
GUISE	CAMILLE DESMOULINS	02422	LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN	GUISE
GUISE	CAMILLE DESMOULINS	02450	MACQUIGNY	GUISE
GUISE	CAMILLE DESMOULINS	02494	MONCEAU-SUR-OISE	GUISE
GUISE	CAMILLE DESMOULINS	02624	PROISY	GUISE
GUISE	CAMILLE DESMOULINS	02753	TUIGNY	GUISE
GUISE	CAMILLE DESMOULINS	02757	VADENCOURT	GUISE
LE NOUVION EN THIERACHE	COLBERT QUENTIN	02050	BARZY-EN-THIERACHE	GUISE
LE NOUVION EN THIERACHE	COLBERT QUENTIN	02103	BOUE	GUISE
LE NOUVION EN THIERACHE	COLBERT QUENTIN	02286	ESQUEHERIES	GUISE
LE NOUVION EN THIERACHE	COLBERT QUENTIN	02308	FESMY-LE-SART	GUISE
LE NOUVION EN THIERACHE	COLBERT QUENTIN	02558	LE NOUVION-EN-THIERACHE	GUISE
WASSIGNY	SIMONE VEIL	02298	ETREUX	GUISE
WASSIGNY	SIMONE VEIL	02476	MENNEVRET	GUISE
WASSIGNY	SIMONE VEIL	02569	OISY	GUISE
WASSIGNY	SIMONE VEIL	02769	VAUX-ANDIGNY	GUISE
WASSIGNY	SIMONE VEIL	02830	WASSIGNY	GUISE

Liste des secteurs géographiques

ZONE 9

VILLE SECTEUR COLLEGE	NOM SECTEUR COLLEGE	INSEE	COMMUNES	CIRCONSCRIPTION IEN
CHAUNY	JACQUES CARTIER	02001	ABBECOURT	CHAUNY
CHAUNY	JACQUES CARTIER	02086	BICHANCOURT	CHAUNY
CHAUNY	JACQUES CARTIER	02456	MANICAMP	CHAUNY
CHAUNY	JACQUES CARTIER	02461	MAREST-DAMP COURT	CHAUNY
CHAUNY	JACQUES CARTIER	02631	QUIERZY	CHAUNY
CHAUNY	JACQUES CARTIER	02807	VILLEQUIER-AUMONT	CHAUNY
CHAUNY	JACQUES CARTIER	02820	VIRY-NOUREUIL	CHAUNY
CHAUNY	JACQUES CARTIER - VICTOR HUGO	02173	CHAUNY	CHAUNY
CHAUNY	VICTOR HUGO	02041	AUTREVILLE	CHAUNY
CHAUNY	VICTOR HUGO	02081	BETHANCOURT-EN-VAUX	CHAUNY
CHAUNY	VICTOR HUGO	02139	CAILLOUEL-CREPIGNY	CHAUNY
CHAUNY	VICTOR HUGO	02145	CAUMONT	CHAUNY
CHAUNY	VICTOR HUGO	02566	OGNES	CHAUNY
CHAUNY	VICTOR HUGO	02719	SINCENY	CHAUNY
COUCY LE CHÂTEAU	LEON DROUSSENT	02078	BESME	CHAUNY
COUCY LE CHÂTEAU	LEON DROUSSENT	02093	BLERANCOURT	CHAUNY
COUCY LE CHÂTEAU	LEON DROUSSENT	02140	CAMELIN	CHAUNY
COUCY LE CHÂTEAU	LEON DROUSSENT	02217	COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE	CHAUNY
COUCY LE CHÂTEAU	LEON DROUSSENT	02236	CRECY-AU-MONT	CHAUNY
COUCY LE CHÂTEAU	LEON DROUSSENT	02318	FOLEMBRAY	CHAUNY
COUCY LE CHÂTEAU	LEON DROUSSENT	02363	GUNY	CHAUNY
COUCY LE CHÂTEAU	LEON DROUSSENT	02423	LEUILLY-SOUS-COUCY	CHAUNY
COUCY LE CHÂTEAU	LEON DROUSSENT	02671	SAINT-AUBIN	CHAUNY
COUCY LE CHÂTEAU	LEON DROUSSENT	02686	SAINT-PAUL-AUX-BOIS	CHAUNY
COUCY LE CHÂTEAU	LEON DROUSSENT	02750	TROSLY-LOIRE	CHAUNY
CUFFIES	MAURICE WAJSFELNER	02243	CROUY	SOISSONS
CUFFIES	MAURICE WAJSFELNER	02245	CUFFIES	SOISSONS
CUFFIES	MAURICE WAJSFELNER	02398	JUVIGNY	SOISSONS
CUFFIES	MAURICE WAJSFELNER	02593	PASLY	SOISSONS
CUFFIES	MAURICE WAJSFELNER	02610	POMMIERS	SOISSONS
LA FERRE	MARIE DE Luxembourg	02002	ACHERY	TERGNIER
LA FERRE	MARIE DE Luxembourg	02017	ANGILCOURT-LE-SART	TERGNIER
LA FERRE	MARIE DE Luxembourg	02059	BEAUTOR	TERGNIER
LA FERRE	MARIE DE Luxembourg	02165	CHARMES	TERGNIER
LA FERRE	MARIE DE Luxembourg	02260	DANIZY	TERGNIER
LA FERRE	MARIE DE Luxembourg	02304	LA FERRE	TERGNIER
LA FERRE	MARIE DE Luxembourg	02560	NOUVION-LE-COMTE	TERGNIER
LA FERRE	MARIE DE Luxembourg	02788	VERSIGNY	TERGNIER
SAINT GOBAIN	DE LA CHESNOYE	02014	AMIGNY-ROUY	TERGNIER
SAINT GOBAIN	DE LA CHESNOYE	02049	BARISIS AUX BOIS	TERGNIER
SAINT GOBAIN	DE LA CHESNOYE	02074	BERTAUCOURT-EPOURDON	TERGNIER
SAINT GOBAIN	DE LA CHESNOYE	02680	SAINT-GOBAIN	TERGNIER
TERGNIER	JOLIOT CURIE	02212	CONDREN	TERGNIER
TERGNIER	JOLIOT CURIE	02474	MENNESSIS	CHAUNY
TERGNIER	JOLIOT CURIE	02738	TERGNIER	TERGNIER
VIC SUR AISNE	LA FEUILLADE	02011	AMBLÉNY	SOISSONNAIS
VIC SUR AISNE	LA FEUILLADE	02071	BERNY-RIVIERE	SOISSONNAIS
VIC SUR AISNE	LA FEUILLADE	02201	COEUVRES-ET-VALSERY	SOISSONNAIS
VIC SUR AISNE	LA FEUILLADE	02326	FONTENOY	SOISSONNAIS
VIC SUR AISNE	LA FEUILLADE	02527	MORSAIN	SOISSONNAIS
VIC SUR AISNE	LA FEUILLADE	02576	OSLY-COURTIL	SOISSONNAIS
VIC SUR AISNE	LA FEUILLADE	02643	RESSONS-LE-LONG	SOISSONNAIS
VIC SUR AISNE	LA FEUILLADE	02673	SAINT-CHRISTOPHE-A-BERRY	SOISSONNAIS
VIC SUR AISNE	LA FEUILLADE	02795	VIC-SUR-AISNE	SOISSONNAIS

Liste des secteurs géographiques

ZONE 10

VILLE SECTEUR COLLEGE	NOM SECTEUR COLLEGE	INSEE	COMMUNES	CIRCONSCRIPTION IEN
CRECY SUR SERRE	CHARLES BRAZIER	02046	BARENTON-BUGNY	LAONNOIS
CRECY SUR SERRE	CHARLES BRAZIER	02047	BARENTON-CEL	LAONNOIS
CRECY SUR SERRE	CHARLES BRAZIER	02180	CHERY-LES-POUILLY	LAONNOIS
CRECY SUR SERRE	CHARLES BRAZIER	02231	COUVRON-ET-AUMENCOURT	LAONNOIS
CRECY SUR SERRE	CHARLES BRAZIER	02237	CRECY-SUR-SERRE	LAONNOIS
CRECY SUR SERRE	CHARLES BRAZIER	02492	MONCEAU-LES-LEUPS	LAONNOIS
CRECY SUR SERRE	CHARLES BRAZIER	02559	NOUVION-ET-CATILLON	TERGNIER
CRECY SUR SERRE	CHARLES BRAZIER	02617	POUILLY-SUR-SERRE	LAONNOIS
CRECY SUR SERRE	CHARLES BRAZIER	02787	VERNEUIL-SUR-SERRE	LAONNOIS
MARLE	JACQUES PREVERT	02283	ERLON	LAONNOIS
MARLE	JACQUES PREVERT	02460	MARCY-SOUS-MARLE	LAONNOIS
MARLE	JACQUES PREVERT	02468	MARLE	LAONNOIS
MARLE	JACQUES PREVERT	02600	PIERREPONT	LAONNOIS
MARLE	JACQUES PREVERT	02737	TAVAUX-ET-PONTSERICOURT	LAONNOIS
MARLE	JACQUES PREVERT	02827	VOYENNE	LAONNOIS
RIBEMONT	A. NICOLAS DE CONDORCET	02306	LA FERTE-CHEVRESIS	GUISE
RIBEMONT	A. NICOLAS DE CONDORCET	02503	MONT-D'ORIGNY	GUISE
RIBEMONT	A. NICOLAS DE CONDORCET	02552	NEUVILLETTE	GUISE
RIBEMONT	A. NICOLAS DE CONDORCET	02575	ORIGNY-SAINT-BENOITE	GUISE
RIBEMONT	A. NICOLAS DE CONDORCET	02648	RIBEMONT	GUISE
RIBEMONT	A. NICOLAS DE CONDORCET	02741	THENELLES	GUISE
RIBEMONT	A. NICOLAS DE CONDORCET	02813	VILLERS-LE-SEC	GUISE
SAINS RICHAUMONT	QUENTIN DE LA TOUR	02416	LEME	GUISE
SAINS RICHAUMONT	QUENTIN DE LA TOUR	02668	SAINS-RICHAUMONT	GUISE
SAINS RICHAUMONT	QUENTIN DE LA TOUR	02681	SAINT-GOBERT	GUISE

Liste des vœux groupes communes

11 communes comprenant **au moins 4 écoles publiques**

BOHAIN-EN-VERMANDOIS

CHATEAU-THIERRY

CHAUNY

GAUCHY

GUISE

HIRSON

LAON

SAINT- QUENTIN

SOISSONS

TERGNIER

VILLERS-COTTERETS

ANNEXE 6 - LISTE DES ENCODAGES DE POSTE

Fonction	Nature	Spécialité	Nature	Spécialité	Poste à exigence particulière/poste à profil
ACS	AINF	G0164	ANIMATEUR INFORMATIQUE	TECHNOLOGIES ET RESSOURCES EDUCATIVES	Poste à profil
ACS	ITIN	G0163	ENSEIGNANT 1E DEGRE ITINERANT	ACCUEIL PRIMO ARRIVANTS (UPE2A)	Poste à exigence particulière (FLE)
ACS	ITSP	G0174	ENSEIGNANT 1E DEGRE ITINERANT SPECIALISE	ULIS UE TROUBLES FONCTIONS AUDITIVES	Poste à exigence particulière
ACS	ITSP	G0175	ENSEIGNANT 1E DEGRE ITINERANT SPECIALISE	ULIS UE TROUBLES FONCTIONS VISUELLES	Poste à exigence particulière
ACS	ITSP	G0177	ENSEIGNANT 1E DEGRE ITINERANT SPECIALISE	ULIS UE TRBL FCT MOTRICES ET MAL. INVAL.	Poste à exigence particulière
ACS	ASOU	G0000	ANIMATION SOUTIEN	SANS SPECIALITE	
ACS	ASOU	G0108	ANIMATION SOUTIEN	ACTIVITES PERI-SCOLAIRES	Poste à profil (USEP)
ACS	ASOU	G0112	ANIMATION SOUTIEN	CLASSE DE NATURE	
ACS	ASOU	G0203	ANIMATION SOUTIEN	COORDINATION RESEAU RURAL	
ADM	FAEX	G0000	FONCTIONS ADMINISTRATIVES EXCEPTIONNELLES	SANS SPECIALITE	Postes à profil (réfèrent départemental directeurs d'école, responsable et responsable adjoint SEI, chef de projet cité éducative)
BED	COSD	G0000	COORDONNATEUR RESEAU SAPD (SAPAD)	SANS SPECIALITE	Poste à exigence particulière
BED	MDPH	G0000	ENSEIGNANT 1E DEGRE MAD MDPH	SANS SPECIALITE	Poste à profil
BED	SPCO	G0000	COORDONNATEUR SPECIALISE	SANS SPECIALITE	Poste à profil (gestionnaire d'accompagnement, coordonnateur PAS)
BED	RASE	G0172	RESEAU D'AIDE	RASED DOMINANTE RELATIONNELLE	Poste à exigence particulière
BED	RASE	G0173	RESEAU D'AIDE	RASED DOMINANTE PEDAGOGIQUE	Poste à exigence particulière
BED	SESD	G0000	ENSEIGNANT SESSAD	SANS SPECIALITE	Poste à exigence particulière
BED	REF	G0000	ENSEIGNANT 1E DEGRE REFERENT	SPECIALISE	Poste à exigence particulière
CPD	CPD	G0000	CONSEILLER PEDAGOG. DEPART.	SANS SPECIALITE	Poste à exigence particulière et à profil
EEI	ISIN	G0137	ENSEIGNANT EDUCATEUR EN INTERNAT	OPTION F	Poste à exigence particulière
ENS	0119	PXXX	DIRECTEUR ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	DIRECTION	Poste à profil direction d'école de REP et REP+ ; direction 12 classes et plus ; direction en regroupement pédagogique intercommunal concentré
ENS	0121	PXXX	DIRECTEUR ECOLE MATERNELLE	DIRECTION	Poste à profil direction d'école de REP et REP+ ; direction 12 classes et plus ; direction en regroupement pédagogique intercommunal concentré
ENS	IS	G0171	ENSEIGNANT 1D SPECIALISE DE COLLEGES	ENSEIGNER EN MILIEU PENITENTIAIRE OU CEF	Poste à exigence particulière et, pour les postes en milieu pénitentiaire (prison), à profil
ENS	0128	PXXX	DIRECTEUR ECOLE ELEM OU PRIMAIRE APPLICATION	DIRECTION	Poste à exigence particulière
ENS	0130	PXXX	DIRECTEUR ECOLE MATERNELLE APPLICATION	DIRECTION	Poste à exigence particulière
ENS	ECAD	G0147	ENSEIGNANT CLASSE D'ADAPTATION	ASH	Poste à exigence particulière
ENS	ECEL	G0421	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	ALLEMAND	Poste à profil
ENS	ECEL	G0422	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	ANGLAIS	Poste à profil
ENS	ECMA	G0421	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE	ALLEMAND	Poste à profil
ENS	ISES	G0170	ENSEIGNANT 1D SEGPA	ENSEIGNER EN SEGPA OU EREA	Poste à exigence particulière
ENS	UEE	G0176	UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE	ULIS UE TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES	Poste à exigence particulière
ENS	UEE	G0178	UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE	ULIS UE TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE	Poste à exigence particulière
ENS	UEE	G0180	UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE	ULIS UE TROUBLES PSYCHIQUES	Poste à exigence particulière
ENS	UEM	G0178	UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE	ULIS UE TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE	Poste à exigence particulière
ENS	ULCG	G0174	ULIS COLLEGE	ULIS UE TROUBLES FONCTIONS AUDITIVES	Poste à exigence particulière
ENS	ULCG	G0176	ULIS COLLEGE	ULIS UE TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES	Poste à exigence particulière
ENS	ULEC	G0176	ULIS ECOLE	ULIS UE TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES	Poste à exigence particulière
ENS	ULEC	G0178	ULIS ECOLE	ULIS UE TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE	Poste à exigence particulière
ENS	ULLG	G0175	ULIS LYCEE GENERAL	ULIS UE TROUBLES FONCTIONS VISUELLES	Poste à exigence particulière
ENS	ULLG	G0176	ULIS LYCEE GENERAL	ULIS UE TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES	Poste à exigence particulière
ENS	ULLP	G0174	ULIS LYCEE PROFESSIONNEL	ULIS UE TROUBLES FONCTIONS AUDITIVES	Poste à exigence particulière
ENS	ULLP	G0176	ULIS LYCEE PROFESSIONNEL	ULIS UE TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES	Poste à exigence particulière
ENS	DCOM	G0000	COMPENSATION DECHARGE DIRECTEUR	SANS SPECIALITE	
ENS	CLR	C0072	CLASSE RELAIS		Poste à exigence particulière
ENS	DMFE	G0000	COMP DECHAR. MAITRE FORMATEUR ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	
ENS	DMFM	G0000	COMP DECHAR. MAITRE FORMATEUR PREELEMENT	SANS SPECIALITE	
ENS	EAPL	G0191	ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION ELEMENTAIRE	CLASSE D'APPLICATION	Poste à exigence particulière
ENS	EAPM	G0191	ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION PREELEMENT	CLASSE D'APPLICATION	Poste à exigence particulière
ENS	ECEL	G0000	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	Non profilé. A profil pour: - enseignant en école franco-qubécoise ; - enseignant CP ou CE1 à effectifs réduits (RS 2022)
ENS	ECMA	G0000	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	Non profilé. A profil pour: - enseignant en école franco-qubécoise ; - enseignant GS à effectifs réduits (RS 2022)
ENS	ECMA	G0106	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE	CLASSE EXP. METHODES PEDAGOGIQUES	Poste à exigences particulières (scolarisation des moins de trois ans)
MAD	OEVR	G0000	ŒUVRES	SANS SPECIALITE	Postes à profil (E'N, Ligue de l'enseignement)
PPA	CPC	G0000	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	SANS SPECIALITE	Poste à profil
PPA	CPC	G0147	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	ASH	Poste à profil
PPA	CPEP	G0000	CONSEILLER PEDAGOGIQUE POUR L'EPS	SANS SPECIALITE	Poste à profil
PPA	ACEN	G0000	AIDE C.IEN	SANS SPECIALITE (formateur éducation prioritaire)	Poste à exigence particulière
REM	ZRD	G0000	TITULAIRE REMPLACANT	SANS SPECIALITE	
REM	ZSA	G0000	TITULAIRE SECTEUR	SANS SPECIALITE	
REM	ZRI	G0000	TITULAIRE REMPLACANT	SANS SPECIALITE	

Les écoles et collèges relevant de l'éducation prioritaire Année scolaire 2025/2026

RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE + (REP+) - 4 collèges et 24 écoles

Secteur de collège	Circonscription	RNE	Commune	Type école	Nom école
BOHAIN EN VERMANDOIS - HENRI MATISSE (avec SEGPA)	GUISE	0020128D	BOHAIN EN VERMANDOIS	ELEMENTAIRE	CHENE BRULE
		0020129E	BOHAIN EN VERMANDOIS	ELEMENTAIRE	BERTHELOT
		0020130F	BOHAIN EN VERMANDOIS	MATERNELLE	LE VIEUX TILLEUL
		0020131G	BOHAIN EN VERMANDOIS	MATERNELLE	ALAVOINE
		0021684V	BOHAIN EN VERMANDOIS	MATERNELLE	LES TORRENTS
		0021702P	BOHAIN EN VERMANDOIS	ELEMENTAIRE	LES TORRENTS
		0021561L	BRANCOURT LE GRAND	PRIMAIRE	
		0021835J	PREMONT	PRIMAIRE	
		0021945D	SEBONCOURT	PRIMAIRE	ECOLE DE SEBONCOURT
LAON - CHARLEMAGNE (avec SEGPA)	LAON	0020975Z	LAON	ELEMENTAIRE	BOIS DE BREUIL
		0020976A	LAON	MATERNELLE	DE LA CITE
		0020996X	LAON	ELEMENTAIRE	GR.SCOL. SAINT EXUPERY
		0020998Z	LAON	MATERNELLE	GR.SCOL. SAINT EXUPERY
		0021481Z	LAON	MATERNELLE	JEAN DE LA FONTAINE
		0021531D	LAON	ELEMENTAIRE	JEAN DE LA FONTAINE
		0021649G	LAON	MATERNELLE	HELENE BOUCHER
		0021815M	LAON	MATERNELLE	MOULIN ROUX
SAINT QUENTIN - MONTAIGNE	SAINT-QUENTIN	0020881X	ST QUENTIN	PRIMAIRE	ROBERT SCHUMAN
		0021732X	ST QUENTIN	PRIMAIRE	PAUL BERT
		0021956R	ST QUENTIN	PRIMAIRE	PIERRE LAROCHE
SOISSONS - GERARD PHILIPPE (avec SEGPA)	SOISSONS	0021856G	SOISSONS	MATERNELLE	LOUISE MICHEL
		0022061E	SOISSONS	PRIMAIRE	TOUR DE VILLE-MENDES France
		0022068M	SOISSONS	PRIMAIRE	GR.SCOL. R.FIOLET
		0022073T	SOISSONS	PRIMAIRE	MICHELET

RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE (REP) - 11 collèges et 71 écoles

Secteur de collège	Circonscription	RNE	Commune	Type école	Nom école
CHATEAU THIERRY - JEAN ROSTAND (avec SEGPA)	CHÂTEAU- THIERRY	0020116R	BEZU ST GERMAIN	PRIMAIRE	
		0021528A	CHATEAU THIERRY	ELEMENTAIRE	LES VAUCRISSES-HERISSONS
		0021529B	CHATEAU THIERRY	MATERNELLE	LES VAUCRISSES-HERISSONS
		0021654M	CHATEAU THIERRY	ELEMENTAIRE	LES VAUCRISSES-MAUGUINS
		0021655N	CHATEAU THIERRY	MATERNELLE	LES VAUCRISSES-MAUGUINS
		0021672G	CHATEAU THIERRY	PRIMAIRE	JUGE MAGNAUD
		0021728T	CHATEAU THIERRY	PRIMAIRE	LES CHESNEAUX
		0021777W	CHATEAU THIERRY	MATERNELLE	BOIS BLANCHARD
		0021809F	CHATEAU THIERRY	ELEMENTAIRE	BOIS BLANCHARD
		0020408H	EPAUX BEZU	PRIMAIRE	CHARLES BOURGEOIS
		0021793N	ESSOMES SUR MARNE	ELEMENTAIRE	
		0021794P	ESSOMES SUR MARNE	MATERNELLE	LUCIEN DELAGE
		0021282H	VERDILLY	PRIMAIRE	
FERE EN TARDENOIS - ANNE DE MONTMORENCY (avec SEGPA)	VILLERS- COTTERÊTS	0021630L	BEUVARDES	PRIMAIRE	
		0021710Y	COINCY	ELEMENTAIRE	
		0021948G	COINCY	MATERNELLE	
		0020573M	COULONGES COHAN	PRIMAIRE	
		0020459N	FERE EN TARDENOIS	ELEMENTAIRE	JULES FERRY
		0022010Z	FERE EN TARDENOIS	MATERNELLE	FABRE D EGLANTINE
		0021339V	VILLERS SUR FERE	PRIMAIRE	

RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE (REP) - 11 collèges et 71 écoles

Secteur de collège	Circonscription	RNE	Commune	Type école	Nom école
GUISE - CAMILLE DESMOULINS (avec SEGPA)	GUISE	0020354Z	AUDIGNY	MATERNELLE	
		0021565R	BERNOT	PRIMAIRE	
		0020519D	FLAVIGNY LE GRAND BEURAIN	PRIMAIRE	
		0021089Y	GUISE	ELEMENTAIRE	GR.SCOL. DU CENTRE
		0021091A	GUISE	MATERNELLE	GR.SCOL. DU CENTRE
		0021093C	GUISE	PRIMAIRE	GR.SCOL. GODIN
		0021094D	GUISE	PRIMAIRE	ECOLE ALBERT SCHWEITZER
		0021801X	LESQUIELLES ST GERMAIN	PRIMAIRE	
		0020643N	MACQUIGNY	ELEMENTAIRE	
		0020705F	MONCEAU SUR OISE	ELEMENTAIRE	
		0021569V	TUIGNY	ELEMENTAIRE	
		0021252A	VADENCOURT	PRIMAIRE	
HIRSON - GEORGES COBAST (avec SEGPA)	HIRSON	0020404D	EFFRY	PRIMAIRE	
		0021120G	HIRSON	MATERNELLE	DES PROMENADES
		0021123K	HIRSON	MATERNELLE	CHARLES CLEMENT - CHAMP ROLAND
		0021127P	HIRSON	MATERNELLE	CHAMPS-ELYSEES
		0021132V	HIRSON	MATERNELLE	GR.SCOL. JEAN ZAY
		0021587P	HIRSON	ELEMENTAIRE	CHARLES CLEMENT
		0021698K	HIRSON	ELEMENTAIRE	GEORGES CLEMENCEAU
		0021955P	HIRSON	ELEMENTAIRE	GR.SCOL. JEAN ZAY
		0022071R	HIRSON	PRIMAIRE	GR.SCOL.DU CENTRE
		0021365Y	WIMY	ELEMENTAIRE	(école secteur de collège La Capelle)
LA FERRE - MARIE DE LUXEMBOURG	TERGNIER	0020325T	ANGUILCOURT LE SART	PRIMAIRE	
		0020387K	BEAUTOR	ELEMENTAIRE	C.DESMOULINS
		0020388L	BEAUTOR	MATERNELLE	FAIDHERBE
		0020389M	BEAUTOR	MATERNELLE	SAINT EXUPERY
		0020627W	DANIZY	MATERNELLE	
		0020456K	LA FERRE	PRIMAIRE	CENTRE - J. MOULIN - J. MERMOZ
		0020457L	LA FERRE	PRIMAIRE	JULES VERNE
		0021424M	NOUVION LE COMTE	ELEMENTAIRE	
		0021804A	NOUVION ET CATILLON	ELEMENTAIRE	(école secteur de collège Crécy/Serre)
LE NOUVION EN THIERACHE - COLBERT QUENTIN	GUISE	0021421J	LE NOUVION EN THIERACHE	MATERNELLE	BLOT
		0021841R	LE NOUVION EN THIERACHE	MATERNELLE	ERNEST LAVISSE
		0022077X	LE NOUVION EN THIERACHE	ELEMENTAIRE	LAVISSE-RICHEPIN
SAINT QUENTIN - GABRIEL HANOTAUX (avec SEGPA)	SAINT-QUENTIN NORD	0021078L	GRICOURT	PRIMAIRE	
		0020831T	ST QUENTIN	ELEMENTAIRE	GR.SCOL.ALFRED CLIN
		0020833V	ST QUENTIN	MATERNELLE	GR.SCOL.ALFRED CLIN
		0021704S	ST QUENTIN	PRIMAIRE	FERDINAND BUISSON
		0022062F	ST QUENTIN	PRIMAIRE	M. MONTESSORI - G. BACHY
SAINT QUENTIN - JEAN MOULIN	SAINT-QUENTIN NORD	0020872M	ST QUENTIN	PRIMAIRE	ERNEST LAVISSE
		0021951K	ST QUENTIN	PRIMAIRE	AUBRYET - DESJARDINS
		0022078Y	ST QUENTIN	PRIMAIRE	JEAN MACE
SAINT QUENTIN - MARTHE LEFEVRE (avec SEGPA)	SAINT-QUENTIN	0020834W	ST QUENTIN	PRIMAIRE d'applic.	EUGENE CORRETTE
		0020845H	ST QUENTIN	PRIMAIRE	GIRONDINS
		0020848L	ST QUENTIN	ELEMENTAIRE	MARCEL PAGNOL
		0021808E	ST QUENTIN	PRIMAIRE	H.ARNOULD
		0022133H	ST QUENTIN	MATERNELLE	PAULE POLVENT
VERVINS - CONDORCET (avec SEGPA)	HIRSON	0021296Y	VERVINS	MATERNELLE	PASCAL CECCALDI
		0021718G	VERVINS	MATERNELLE	MARIE MORET
		0021997K	VERVINS	ELEMENTAIRE	BRIMBEUF CECCALDI
WASSIGNY	GUISE	0021679P	WASSIGNY	PRIMAIRE	GR. SCOL. MARCEL FOULON

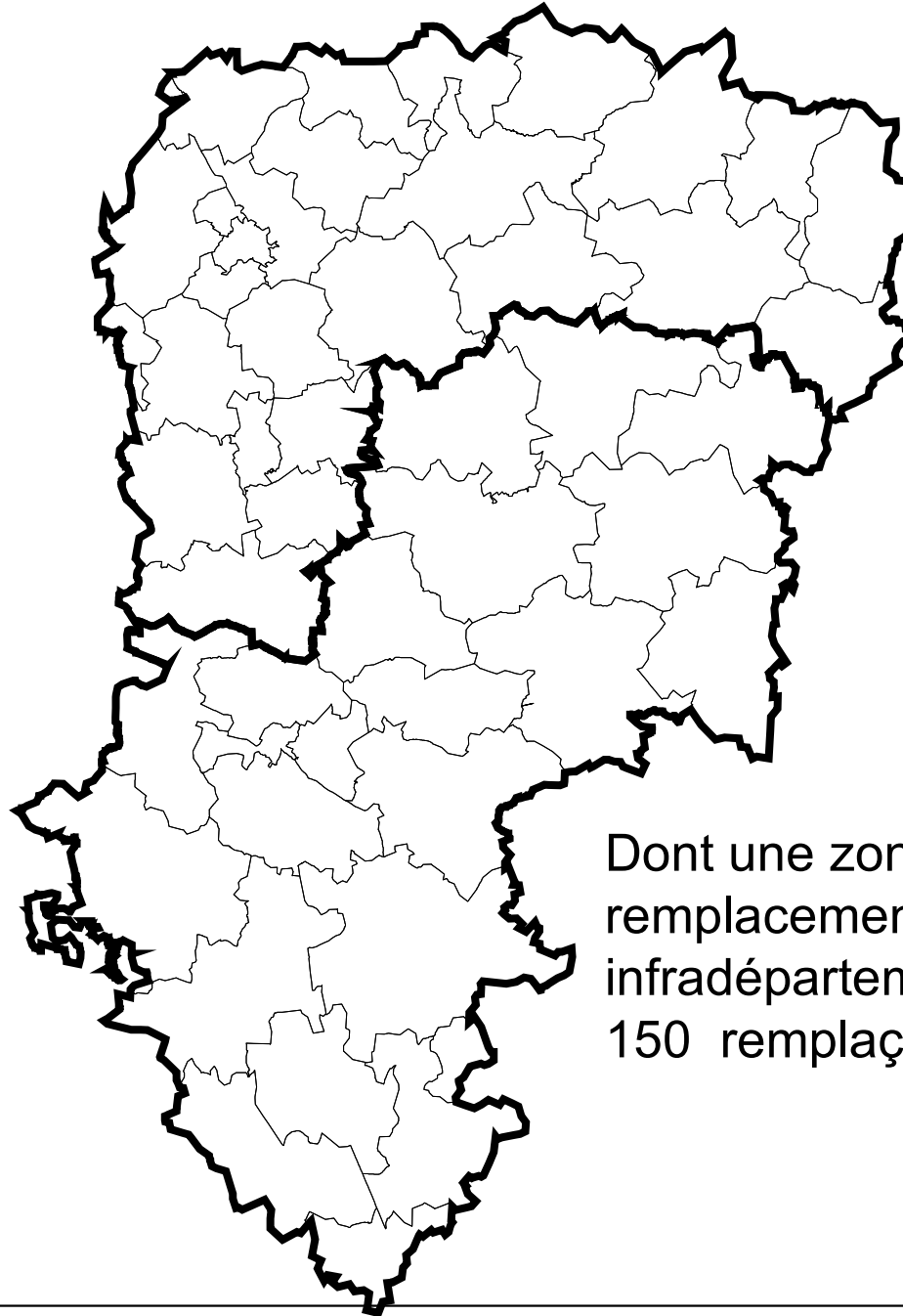
Les circonscriptions IEN 1er degré Année scolaire 2026/2027



Circonscriptions Inspecteurs de l'éducation nationale Année scolaire 2025-2026

IEN	Adresse – téléphone - courriel
ECOLE INCLUSIVE (ASH)	Cité administrative - Entrée A - 02018 LAON cedex Tél 03.23.26.22.12 ienash02@ac-amiens.fr
IEN CHATEAU-THIERRY	1 Rue des Hérissons - 02400 CHATEAU-THIERRY Tél 03.23.69.06.23 ien02.ch-thierry@ac-amiens.fr
IEN CHAUNY	Espace Lepetit - Rue du Port – BP 41 - 02300 CHAUNY Tél 03.60.62.90.70 ien02.chauny@ac-amiens.fr
IEN GUISE	48 Place Lesur - 02120 GUISE Tél 03.23.61.14.43 ien02.guise@ac-amiens.fr
IEN HIRSON	93 Rue de la République - 02500 HIRSON Tél 03.23.58.07.19 ien02.hirson@ac-amiens.fr
IEN LAON	Cité Administrative - Entrée A – 02018 LAON cedex Tél 03.23.26.22.11 ien02.laon@ac-amiens.fr
IEN LAONNOIS	Cité Administrative - Entrée A – 02018 LAON cedex Tél 03.23.26.26.19 ien02.laonnois@ac-amiens.fr
IEN SOISSONNAIS	14 Rue des Cordeliers - 02200 SOISSONS Tél 03.23.53.28.46 ien02.soissonnais@ac-amiens.fr
IEN SOISSONS	14 Rue des Cordeliers - 02200 SOISSONS Tél 03.23.53.23.47 ien02.soissons@ac-amiens.fr
IEN ST-QUENTIN	Ecole Jumentier - 1 Rue des Glatiniers 02100 ST-QUENTIN Tél 03.23.67.08.95 ien02.st-quentin@ac-amiens.fr
IEN ST-QUENTIN Nord	2 Rue du Coupement - 02100 ST-QUENTIN Tél 03.60.62.07.10 ien02.st-quentin-nord@ac-amiens.fr
IEN TERGNIER	26 Boulevard Jean de la Fontaine - 02700 TERGNIER Tél 03.23.37.20.30 ien02.tergnier@ac-amiens.fr
IEN VILLERS-COTTERETS	7 Rue Lavoisier - 02600 VILLERS-COTTERETS Tél 03.23.76.38.47 ien02.villers-cotterets@ac-amiens.fr

L'organisation du remplacement à la rentrée 2026



Une zone de
remplacement
départementale
départementale de
286 remplaçants

Dont une zone de
remplacement
intradépartementale de
150 remplaçants

TITULAIRES DE SECTEUR RENTREE 2026

ANNEXE 10

RNE	*SIGLE*	circonscription
002066GY	ZSA	ZONE IEN CHATEAU-THIERRY
002054GU	ZSA	ZONE IEN CHAUNY
002057GV	ZSA	ZONE IEN GUISE
002058GD	ZSA	ZONE IEN HIRSON
002067GG	ZSA	ZONE IEN LAON
002068GR	ZSA	ZONE IEN LAONNOIS
002055GC	ZSA	ZONE IEN SAINT-QUENTIN
002056GL	ZSA	ZONE IEN SAINT-QUENTIN NORD
002063GX	ZSA	ZONE IEN SOISSONNAIS
002059GM	ZSA	ZONE IEN SOISSONS CENTRE
002065GP	ZSA	ZONE IEN TERGNIER
002069GZ	ZSA	ZONE IEN VILLERS COTTERETS

Les enseignants sur postes fractionnés sont affectés à titre définitif sur des postes implantés dans une circonscription afin d'assurer en son sein des services partagés constitués de décharges de service (de direction d'école, de maître formateur, syndicales, etc...) et de rompus de temps partiel.

Les couplages de poste sont organisés pour une année scolaire par les services départementaux. En fonction des nécessités du service, ils pourront être modifiés à titre exceptionnel en cours d'année scolaire.

Les enseignants affectés sur poste fractionné s'engagent à accepter les compléments de service qui leur seront attribués même en cas de réorganisation ou de modification pour nécessité impérieuse de service.

Dans le cas où un poste de titulaire de secteur ne serait pas complet, la fraction restante pourra **être attribuée dans une circonscription attenante**.

Dans le cas où un poste de titulaire de secteur ne pourrait être constitué de fractions de postes, un poste vacant de la circonscription sera attribué à l'enseignant, en concertation avec lui.

Postes relevant de l'école inclusive

Conditions requises pour une affectation à titre définitif : être titulaire du CAPPEI, CAPSAIS, CAPA-SH que soit le parcours validé.

Les postes relevant de la circonscription école inclusive sont attribués selon l'ordre prioritaire suivant :

Ordre de priorité	Caractéristiques	Modalités d'affectation
1	Enseignant titré du CAPPEI dans l'option	Affectation à titre définitif
2	Enseignant titré du CAPPEI hors option Avec obligation de suivre un Min dans l'option du poste	Affectation à titre définitif
3	Enseignant stagiaire CAPPEI en 2023-2024 sollicitant un autre poste école inclusive que celui occupé actuellement	Affectation à titre provisoire puis à titre définitif dès l'obtention du CAPPEI
4	Enseignant non titré affecté à titre provisoire sur un poste école inclusive et sollicitant le maintien sur ce même poste avec avis de l'IA-DASEN	Affectation à titre provisoire
4	Tout autre enseignant non titré souhaitant s'engager dans la formation	Affectation à titre provisoire

En raison des spécificités de certains établissements spécialisés (horaires, localisation...), il est nécessaire que les candidats contactent l'établissement préalablement à la saisie des vœux.

Les stagiaires sont affectés sur un support bloqué de stage durant la totalité du parcours de formation et une année supplémentaire en cas d'échec au CAPPEI.

A l'issue de la formation les enseignants qui le souhaitent peuvent être titularisés sur le support de formation sinon ils participent au mouvement.

Durant ces deux années de formation les enseignants restent titulaires de leur poste d'origine.

MUTATION SUR UN POSTE DE DIRECTEUR D'ECOLE

DIFFÉRENTES SITUATIONS ET LES CAS D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ECOLE (hors directions d'écoles spécialisées et chargés d'écoles à 1 classe)

Situation n°1

Agent inscrit sur la liste d'aptitude 2024, 2025 ou 2026 du département de l'Aisne



La liste d'aptitude est en cours de validité au 1^{er} septembre 2026.
Aucune démarche à effectuer.

Situation n°2

Agent inscrit sur la liste d'aptitude 2024, 2025, ou 2026 d'un autre département, arrivant sur le département de l'Aisne.



L'agent doit demander son inscription de droit sur la liste d'aptitude du département de l'Aisne pour la durée de validité restante.

Situation n°3

Agent inscrit sur une liste d'aptitude obtenue il y a 3 ans ou plus et ayant exercé au moins 3 ans des fonctions de direction d'école de 2 classes et plus qui souhaite une mobilité sur un nouveau poste de directeur d'école.



L'agent doit demander sa réinscription de droit sur la liste d'aptitude du département de l'Aisne.
La réinscription se fait sans entretien IEN ni passage devant la commission départementale.

Situation n°4

Agent inscrit sur une liste d'aptitude obtenue il y a 3 ans ou plus, souhaitant une mobilité sur un nouveau poste de DE et ayant exercé entre 1 an et moins de 3 ans des fonctions de direction d'école de 2 classes et plus.



L'agent doit demander sa réinscription sur la liste d'aptitude du département de l'Aisne.
L'avis motivé de l'IEN est sollicité.
En cas d'avis favorable : réinscription de droit sur la liste d'aptitude.
En cas d'avis défavorable : entretien avec la commission départementale.

Situation n°4 bis

Agent inscrit sur une liste d'aptitude obtenue il y a 3 ans ou plus, souhaitant une mobilité sur un nouveau poste de DE et n'ayant jamais exercé ou ayant exercé moins d'1 an des fonctions de direction d'école de 2 classes et plus.



L'agent doit initier une nouvelle demande d'inscription sur la liste d'aptitude en suivant la même démarche que les agents n'ayant jamais été inscrits sur une liste d'aptitude.

Situation n°5

Agent ayant 3 années d'exercice de l'enseignement et n'ayant jamais été inscrit sur une liste d'aptitude, n'ayant jamais exercé de fonction de direction



L'agent constitue un dossier de candidature. L'avis IEN est requis et le candidat passe un entretien devant la commission départementale.

SOLLICITER SA REINSCRIPTION DE DROIT SUR UNE LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR OU DIRECTRICE D'ECOLE DANS LE CADRE DU MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL

Solliciter sa réinscription de droit sur une liste d'aptitude de directrice - directeur d'école dans le cadre du mouvement intra-départemental 2026

♦ Conditions préalables et cumulatives pour solliciter sa réinscription :

- Avoir été inscrit(e) sur une liste d'aptitude départementale (quel que soit le département) qui ne sera plus en cours de validité au 1er septembre 2026 (soit une durée de validité égale ou supérieure à 3 ans).
- Avoir déjà exercé 3 années en tant que directeur/directrice d'école (ou plus d'un an mais moins de 3 ans en cas d'ouverture par l'IA-DASEN d'une campagne exceptionnelle d'inscription sur la liste d'aptitude pendant le mouvement intra-départemental)

♦ Modalités :

1ère étape : Lorsque vous saisissez vos vœux, cliquez sur le bouton dédié

« Demander une réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école »

Ce bouton n'est visible que pour les agents inscrits sur une liste d'aptitude de direction d'école qui ne sera plus valide à la date de la mobilité souhaitée.

2^{ème} étape : Complétez votre demande (saisie obligatoire)

2ème étape : Complétez votre demande (saisie obligatoire)

- 1) Dans la partie « commentaire » vous devez préciser en quelle année et dans quel département vous avez obtenu votre liste d'aptitude ainsi que le nombre d'années durant lesquelles vous avez exercé en qualité de directeur/directrice d'école.
- 2) Dans la rubrique « durée d'exercice », indiquez si vous avez exercé « moins de 3 ans » ou « 3 ans et plus » les fonctions de directeur/directrice d'école
- 3) Validez votre demande. Vous aurez la possibilité de modifier ou de supprimer votre demande. Vous serez informé(e) par courriel de la suite apportée à votre demande. En consultant l'application, vous verrez également où en est le traitement de votre demande avec 3 statuts possibles « en cours », « accepté » ou « refusé ».